



magazine

MENSUEL N° 469 — JANVIER 2021 — 2,80 EUROS



SE RECONVERTIR EN TEMPS DE CRISE

QUALITÉ DE L'AIR
LA CFDT PERSISTE
ET GAGNE

**CAROLINE
FOUREST**
LANCEUSE D'ALERTES

COURSIERS
LES FORÇATS D'UBER EATS
S'ORGANISENT



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

MONESPACE.CFDT.FR

VOTRE ESPACE POUR GARDER LE CONTACT !



Adhérents,

Sur votre espace dédié vous pouvez :

- **Accéder directement au service Réponses à la carte.**
- **Contactez directement votre syndicat.**
- **Accéder à vos informations personnelles**, pour les consulter ou les mettre à jour.
- **Gérer votre cotisation et télécharger votre attestation fiscale.** Celle-ci vous donne droit à un crédit d'impôts.
- **Découvrir nos outils thématiques, l'actualité** de votre fédération et de votre région.
- **Consulter les petites annonces de nos adhérents** (location de vacances, ventes diverses, etc.), ou en déposer une.

RENDEZ-VOUS VITE SUR MONESPACE.CFDT.FR
Pour vous connecter, munissez-vous de votre carte d'adhérent.
SIMPLE, FACILE ET PRATIQUE !

4

DÉCRYPTAGE

Les chiffres-clés de la fonction publique.

5

L'ESSENTIEL

5 France

Télétravail : la CFDT signe l'accord.
7 Fonctions publiques. Un agenda social de rentrée bien chargé.

8 Interview de Frédéric Sève, responsable des libertés publiques à la CFDT : « *Le gouvernement a fait preuve de désinvolture.* »

11 Europe

Allemagne. Des quotas dans les conseils d'administration ?

12 Monde

Inde. Une mobilisation historique.

13 Venezuela. Carlos Navarro, un grand syndicaliste nous a quittés.



14

DOSSIER

SE RECONVERTIR EN TEMPS DE CRISE

Changer de travail n'a rien d'une évidence. Des outils, individuels ou collectifs, aident à prendre les bonnes décisions.

22

ARRÊT SUR IMAGE

M.U.R.A.L.S

Avec l'aide de bénévoles, d'artistes graffeurs et de nombreux habitants,

l'opération « ColorCité » a pu voir le jour au cœur de la cité Marcel-Paul (Seine-Saint-Denis).

Des familles accompagnées par les artistes se sont succédé au pied des tours afin d'y apposer leurs messages. Reportage.

26

L'INVITÉE DU MOIS

Caroline Fourest. Lanceuse d'alertes.

Féminisme, antiracisme, laïcité... depuis plus de vingt ans, elle est de tous les combats. Son franc-parler et sa présence médiatique ne lui attirent pas que des amis, mais Caroline Fourest assume son militantisme guerrier. Rencontre.

30

SUR LE TERRAIN

Coursiers. Les forçats d'Uber Eats s'organisent.

Visibles pendant le confinement, les coursiers à vélo restent des travailleurs de l'ombre. Méprisés par les plateformes, maltraités par les restaurateurs et parfois insultés par les clients, des livreurs angevins prennent la parole et s'organisent pour améliorer leurs conditions de travail. Une première au niveau local !



32

ÉCLAIRAGE

État d'urgence

Depuis 2015, les régimes d'exception se succèdent. Si des mesures spécifiques doivent être appliquées pour répondre à une situation exceptionnelle, elles ne doivent pas bafouer les libertés fondamentales. Entretien avec Claire Hédon, Défenseure des droits.

34

VOS DROITS

Qualité de l'air. La CFDT persiste et gagne.

Contre une loi obsolète qui expose les travailleurs (et les voyageurs) des gares souterraines à un air pollué dangereux pour leur santé, la CFDT des transports et de l'environnement a remporté une victoire historique au terme d'un long parcours juridique. L'État a jusqu'à la fin janvier pour rectifier le tir.



37

RENCONTRE

Patrick Boucheron, professeur au collège de France.

« *Une société fatiguée est une société qui renonce à ses valeurs.* »

38

VIE PRATIQUE

Nuisances sonores

En finir avec les troubles de voisinage.

39 Internet, télévision, radio

Comment signaler des contenus choquants.

41

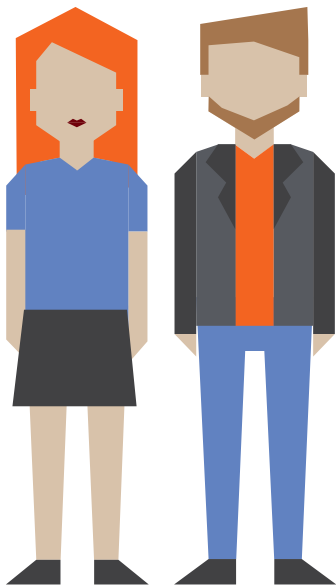
LIRE, VOIR, ENTENDRE

41 Notre sélection culturelle



Les chiffres-clés de la fonction publique

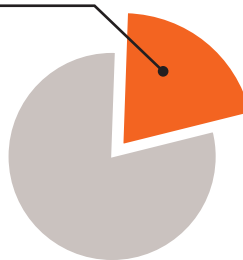
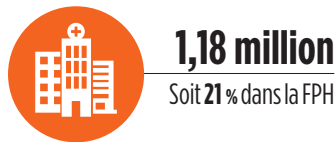
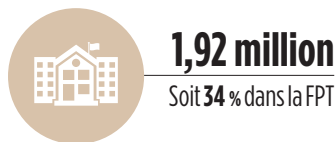
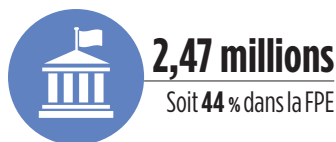
Source : Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, 2020. Ministère de la Transformation et de la Fonction publiques.



- Fonction publique de l'État (FPE)
- Fonction publique territoriale (FPT)
- Fonction publique hospitalière (FPH)

5,56 millions

Personnes ainsi réparties :



de personnes travaillent dans la fonction publique*, hors 78 600 bénéficiaires de contrats aidés, au 31 janvier 2018

soit **19,8%** de l'emploi total (salariés et non-salariés en France).

* En France et dans les DOM (hors Mayotte).

La fonction publique compte

62% de femmes contre **46%** dans le secteur privé.



56%
dans la FPE

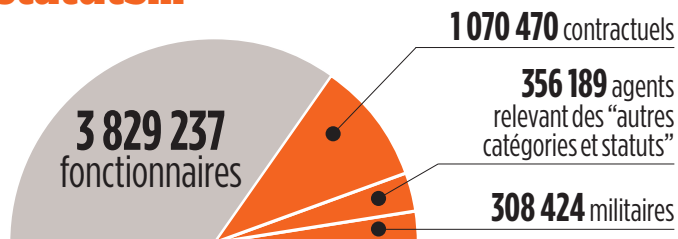


61,3%
dans la FPT

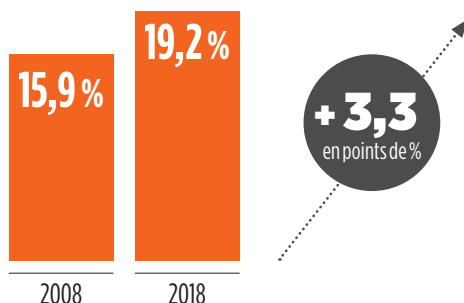


78%
dans la FPH

Les effectifs par statuts...



La part des contractuels employés a augmenté en dix ans...



Le salaire net moyen s'élève à **2295€** dans la fonction publique

Et dans chacun des trois versants de la fonction publique :

2573 €
dans la FPE

1963 €
dans la FPT

2308 €
dans la FPH



En bref

Négociation santé au travail

ANI L'interminable négociation, lancée il y a plus de deux ans, a pris fin le 10 décembre avec un accord national interprofessionnel (ANI). En pleine crise sanitaire, le patronat a cherché par tous les moyens à se dégager de ses responsabilités. Mais les dernières séances ont permis de faire inscrire dans le texte de réelles avancées en matière de prévention des risques et de suivi post-exposition. Parmi celles-ci : un suivi médical tout au long de la vie pour les salariés exposés à des agents cancérogènes ; une meilleure prise en charge des intérimaires et des salariés des sous-traitants des grandes entreprises ; la mise en place d'une cellule de coordination de tous les acteurs de la prévention dans les territoires pour agir ensemble afin que les entreprises soient mieux conseillées et accompagnées. « *Après l'ANI télétravail, cet accord prouve, s'il en était besoin, que le dialogue social peut être source de progrès pour tous les salariés et leurs représentants* », a déclaré Laurent Berger.

La CFDT signe l'accord télétravail

DIALOGUE SOCIAL La négociation sur le télétravail s'est achevée le 26 novembre sur un accord national interprofessionnel (ANI)* dont la portée est particulièrement significative dans le contexte actuel. Son objectif : donner les repères que les employeurs, les salariés et leurs représentants attendent depuis plusieurs mois. La première vague de contaminations a en effet remis en haut de la pile la nécessité de réfléchir aux conditions d'exercice du travail à distance, surtout lorsqu'il s'agit d'un télétravail imposé pour circonstances exceptionnelles.

Jusqu'à présent, le cadre juridique permettant la mise en œuvre du télétravail reposait sur un accord de 2005 et des ordonnances travail de 2017 sans que la notion de télétravail imposé « *pour circonstances exceptionnelles* » soit clairement encadrée. C'est donc désormais le cas. Cela devrait permettre un meilleur encadrement des pratiques, notamment dans les entreprises où les organisations syndicales ne sont pas présentes.

Ce nouvel accord permet d'aborder grâce au dialogue social toutes les situations vécues par les travailleurs : télétravail régulier, occasionnel et en cas de circonstances exceptionnelles.

La CFDT, qui tenait absolument à ce qu'une réflexion sur l'organisation du travail ait lieu en amont du passage en télétravail et en concertation avec les représentants du personnel, a obtenu gain de cause. Cette étape permettra de définir clairement quelles sont les activités télétravaillables. Une réelle avancée car jusqu'ici seul l'employeur décidait des postes éligibles ou non au travail à distance.

Face aux risques d'éclatement des collectifs de travail en cas de télétravail contraint, comme actuellement, l'accord rappelle par ailleurs aux employeurs leurs obligations : droit à la déconnexion, prise en charge des frais liés au télétravail à 100 %, rôle des managers à distance, formation des salariés, information syndicale dématérialisée, consultation du comité social et économique... « *Cet accord n'est pas une formule magique*, précise Catherine Pinchaut, cheffe de file CFDT dans la négociation. *Mais les équipes syndicales vont maintenant pouvoir s'emparer de ce texte pour négocier dans leurs entreprises là où il y a des accords à revoir et là où il n'y en a pas encore.* » ●

* Accord signé par toutes les organisations syndicales sauf la CGT, dont on ne connaît pas la position à l'heure du bouclage.



Webcam et droit du salarié



RGPD Un employeur peut-il obliger un salarié à activer sa caméra lors d'une réunion? Non, répond la Cnil (Commission nationale de l'informatique et des libertés) dans un questions-réponses sur le télétravail publié le 12 novembre sur son site internet.

La Commission recommande aux employeurs de ne pas imposer l'activation de leur caméra aux salariés en télétravail lorsqu'ils participent à des visioconférences car, dans la plupart des cas, une participation audio est suffisante. Par ailleurs, la Commission rappelle que « *bien que la diffusion de l'image puisse participer à la convivialité dans une période d'éloignement de ses collègues, le télétravail, particulièrement lorsqu'il est subi en raison de la crise sanitaire, peut porter atteinte au droit au respect de la vie privée, tout particulièrement aux autres personnes présentes au domicile.* »



Plans sociaux : le plus dur reste à venir

LICENCIEMENTS IBM, Danone, Vallourec, Total... En quelques jours, une vague de plans sociaux s'est abattue sur le pays. Au total, 700 PSE (plans de sauvegarde de l'emploi) ont été déclenchés entre le 1^{er} mars et le 6 décembre, et concernent 76 100 salariés, soit près de trois fois plus qu'à la même période l'an dernier. Jusqu'ici, l'activité partielle et les dispositifs de sécurisation de l'emploi (activité partielle de longue durée, accord de performance collective...) ont agi comme un filet de sécurité pour les salariés confrontés à la mise à l'arrêt de l'activité économique. Mais dans la conjoncture actuelle, incertaine, ces outils risquent de ne pas suffire. Si la situation ne s'améliore pas, des plans sociaux massifs pourraient être annoncés dès le premier trimestre 2021.

Le chiffre

41%

C'est le pourcentage de personnes qui déclarent avoir déjà été victimes d'au moins un propos ou comportement sexiste, homophobe, raciste, lié à l'état de santé, au handicap, à la religion ou à d'autres caractéristiques personnelles sur leur lieu de travail, révèle le Défenseur des droits et l'Organisation internationale du travail (OIT), à l'occasion de la publication, le 1^{er} décembre, du 13^e Baromètre de la perception des discriminations dans l'emploi. Un constat inacceptable. « *Le déni n'est pas possible. Ces données nous obligent et rappellent encore une fois la nécessité d'agir à tous les niveaux dans les entreprises et les administrations* », insiste Frédéric Sève, secrétaire national chargé des discriminations à la CFDT. ●

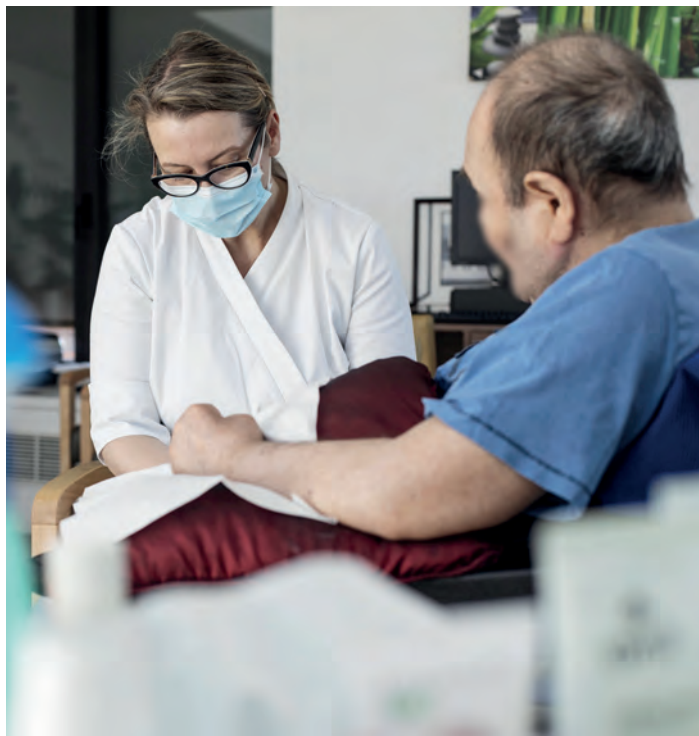
Fonctions publiques : un agenda social 2021 bien chargé

NÉGOCIATION « Le gouvernement devra tirer les leçons de cette crise et ouvrir des négociations à tous les niveaux », prévient

Mylène Jacquot, secrétaire générale de la CFDT-Fonctions publiques. Protection sociale complémentaire, organisation du travail, télétravail, renforcement de l'attractivité, négociation collective, carrières et parcours professionnels, égalité femmes-hommes, emploi des jeunes...

La liste des sujets inscrits ou à inscrire à l'agenda social 2021 est longue... et loin d'être exhaustive. Et les enjeux sont de taille, alors qu'une forme de défiance s'installe entre les employeurs et les cinq millions et demi d'agents publics, qui se sont investis sans compter afin d'assurer aux Français l'indispensable continuité des services publics.

Dans les hôpitaux ou les Ehpad, dans les établissements d'enseignement ou dans les administrations, dans les transports ou dans les collectivités locales... partout, ils répondent présents. « Cette crise nous rappelle à quel point les agents publics sont précieux et indispensables, alors même qu'ils sont maltraités depuis des années, insiste Mylène Jacquot. L'année 2021 devra donc être celle de la confiance et de la reconnaissance pour tous les fonctionnaires et contractuels. » Et la CFDT-Fonctions publiques d'appeler à des mesures générales lors du prochain rendez-vous salarial (à l'été 2021). « Personne ne devra être oublié ». ●



En bref

Handicap : prolongation des aides au recrutement

Dans le contexte de crise sanitaire, le gouvernement prolonge l'aide au recrutement de personnes en situation de handicap : mise en place en mars 2020, elle accorde 4 000 euros (1 000 euros par trimestre) aux entreprises et aux associations qui embauchent en CDI ou CDD (trois mois au minimum) un salarié handicapé, et ce, sans limite d'âge. Le délai des embauches, initialement fixé au 28 février 2021, est prolongé jusqu'au 30 juin 2021. Une prise en charge équivalente est prévue pour augmenter le nombre de contrats en apprentissage destinés aux étudiants en situation de handicap. Avec l'objectif de faciliter l'insertion dans l'emploi, la simplification des démarches entre demandeurs d'emploi handicapés et employeurs, les travaux de rapprochement entre Pôle emploi et Cap emploi vont également se poursuivre en 2021.



Un geste pour les jeunes et les précaires

EMPLOI Face à la dégradation du marché de l'emploi, le gouvernement a annoncé le versement jusqu'à la fin février d'un revenu minimum garanti de 900 euros par mois. Destinée aux « personnes qui ont travaillé plus de 60% du temps au cours de l'année 2019 mais qui n'ont pas travaillé suffisamment en 2020 pour recharger leurs droits du fait de la crise », cette aide exceptionnelle devrait concerner 350 000 saisonniers, extras, étudiants et autres travailleurs précaires à propos desquels la CFDT alerte régulièrement les pouvoirs publics. « Ce soutien financier répond en partie à une situation d'urgence pour ceux qui subissent de plein fouet la forte flexibilité de certains secteurs et l'arrêt d'une grande partie de leur activité professionnelle », a réagi la CFDT dans un communiqué. Le volet insertion du « plan jeunes » mis en place cet été est également boosté avec un doublement en 2021 du nombre de bénéficiaires de la Garantie jeunes. Ce dispositif, porté par la CFDT depuis 2012 et généralisé depuis 2017, permet aux jeunes de 16 à 25 ans sans emploi ni formation de conjuguer un accompagnement renforcé vers l'emploi et une allocation mensuelle. Un geste attendu et salué par la CFDT, tout comme l'instauration d'une allocation pouvant aller jusqu'à 500 euros par mois pour les jeunes diplômés qui rencontrent des difficultés significatives au moment de s'insérer sur le marché du travail en raison de la crise.

3
questions à

Frédéric Sève “Le gouvernement a fait preuve de désinvolture”

SECÉTAIRE NATIONAL CHARGÉ
DES LIBERTÉS PUBLIQUES À LA CFDT.



Nouvelles dispositions pour lutter contre l'épidémie sur le lieu de travail

COVID-19 Par décret du 11 novembre, le gouvernement a élargi, pour les salariés du privé et du public, la liste des critères de vulnérabilité pouvant provoquer des formes graves de la maladie en cas d'infection au coronavirus. Ces dispositions ouvrent droit à des mesures de protection renforcées avec, par exemple, la possibilité d'occuper un bureau isolé si le télétravail n'est pas possible ou bien d'obtenir des autorisations spéciales d'absence dans la fonction publique.

Par ailleurs, depuis un arrêté du 16 novembre, le dépistage de la Covid-19 au moyen de tests antigéniques est désormais possible dans les entreprises et les collectivités. Les tests doivent être financés par l'employeur et réalisés par des professionnels médicaux, uniquement sur la base du volontariat. Les résultats sont soumis au secret médical et ne peuvent en aucun cas être communiqués à l'employeur, comme le précise le Protocole national pour assurer la sécurité des salariés en entreprise.

Enfin, depuis le 2 décembre, les missions des services de santé au travail ont également été étoffées : à titre dérogatoire, les médecins du travail ont l'autorisation de prescrire ou renouveler des arrêts de travail en cas d'infection ou de suspicion au coronavirus et de procéder à des tests de dépistage. Une disposition applicable jusqu'au 16 avril 2021.

Après plusieurs semaines de manifestations, le gouvernement a décidé de réécrire l'article 24 de la loi « Sécurité globale ». Que retenir de ce cafoillage au plus haut sommet de l'État ?

➔ Bien plus qu'un cafoillage, ce revirement révèle à quel point le gouvernement a fait preuve de désinvolture sur un sujet qui touche au cœur des valeurs de la République. C'est tout de même stupéfiant qu'il ait fallu la mobilisation de l'ensemble de la société civile, CFDT comprise, pour qu'il revienne à la raison. Qu'il y ait besoin de protéger les policiers face à des phénomènes nouveaux comme le harcèlement sur internet avec des images et des vidéos qui deviennent incontrôlables, c'est un fait. Mais la réponse ne peut venir d'un article écrit à la va-vite, que l'on insère dans une loi déjà assez fourre-tout. L'article 24 était opportuniste, censé faire plaisir



Manifestation contre l'article 24 de la loi « Sécurité globale », place de la République, à Paris, le 5 décembre dernier.

aux syndicats de policiers et montrer à l'opinion la fermeté du gouvernement. À aucun moment il n'a été concerté avec les parties prenantes, et on voit bien qu'il n'y a pas eu la volonté de trouver un équilibre entre deux exigences : la liberté de la presse et l'exigence de sécurité des forces de l'ordre.

Qu'attend à présent la CFDT de cette réécriture ?

➔ Au-delà des questions de la liberté de la presse et du respect des libertés publiques, sur lesquelles nous serons intractables, notre préoccupation est aujourd'hui de trouver la voie entre deux revendications parfaitement légitimes. À la CFDT, les syndicats de policiers et ceux des journalistes se parlent. Ils ne sont pas d'accord sur tout mais ce n'est qu'en confrontant les points de vue qu'il sera possible de trouver un terrain d'entente. Souhaitons que le temps de la réécriture fasse prendre conscience que ce sujet ne peut servir d'affichage ou de marqueur politique, comme c'est souvent le cas pour toutes les lois qui traitent de la sécurité dans la période.

La question des violences policières qui s'invite dans le débat ne va pas dans le sens d'un apaisement ?

➔ Raison de plus pour rechercher une réponse efficace et non un affichage à une demande de protection des forces de l'ordre. On sait à quel point toutes les formes de violence que nous connaissons depuis maintenant plus d'un an, qu'elles soient policières ou contre la police, fracturent notre pays, divisent les gens et hystérisent le débat public. Il faudra bien plus qu'une loi pour trouver des réponses à ce qui est devenu un problème de société auquel nous devons faire face collectivement. La légèreté avec laquelle le gouvernement et les députés l'ont abordé à travers cet article 24 est un rappel à plus d'exigence et de hauteur de vue de la part de l'ensemble de la classe politique. ●

Propos recueillis par Jérôme Citron

Cfdt:

SORTIR DE LA CRISE

LE NOUVEAU LIVRE DE LAURENT BERGER

VIENT DE
PARAÎTRE

17 €

LA FRANCE EST À LA CROISÉE DES CHEMINS.

La crise sanitaire a mis au jour les fragilités de notre société. Elle a aussi révélé le dévouement des personnels de santé, la nécessité de l'État, le rôle indispensable de ceux qu'on a appelé les « invisibles », et nos fantastiques ressources collectives de solidarité.

C'est d'elles dont nous aurons besoin pour affronter cette crise économique dont les conséquences sont déjà terribles pour les travailleurs, les entreprises et les personnes les plus précaires. Elle creuse les inégalités, fragilise les emplois, menace notre démocratie déjà affaiblie. Elle accentue encore l'urgence écologique. Les défis sont colossaux. Il faut agir vite.

Sortir de la crise, c'est aussi penser loin, dit Laurent Berger. Faisons vivre les valeurs de solidarité et de justice sociale, développons de nouveaux critères de progrès, engageons résolument l'économie dans la transition écologique et la France dans son avenir européen.

Cela ne pourra se faire que si nous apprenons à conjuguer notre démocratie représentative avec une véritable démocratie sociale. Le temps est révolu où l'on pouvait décider d'en haut, seul, ce qui était bon pour le pays. Les chemins pour sortir de la crise ne pourront être tracés et parcourus que dans une collaboration de l'État, avec les territoires, les organisations de la société civile et les citoyens.

Entendre le terrain, partir du réel, forger des compromis, tenir ses engagements ; Laurent Berger connaît les enjeux et les exigences de cette démocratie sociale. C'est à ce titre qu'il prend la parole.



Édition Calmann-Lévy | ISBN : 978-2-7021-6906-3 | 224 pages. Dim. : 13,6 x 21,5 cm | RÉF. L457

Frais
de port

OFFERTS

Cfdt:

SORTIR DE LA CRISE Réf. L457

À COMMANDER DÈS AUJOURD'HUI AUPRÈS DE CFDT PRODUCTIONS

Prix 17,00 € x exemplaire(s) = €

TOTAL = €

Nom / Prénom

Adresse

Code postal Ville

Téléphone Mèl @

Un numéro de téléphone ou une adresse mèl sont indispensables à La Poste pour le suivi de votre envoi.

Renseignements au 01 42 03 83 53 ou catalogue@cfdt.fr

COMMANDE À ADRESSER À CFDT Productions 4, bd de la Villette - 75955 Paris CEDEX 19 accompagnée de votre chèque de règlement à l'ordre de CFDT Productions.

CFDT.FR



Cfdt:

Mes droits

Mon accompagnement

**JE VAIS PERDRE
MON EMPLOI**

Mes démarches

**Mes allocations
chômage**

RÉPONSES À LA CARTE

vous aide aussi à trouver des réponses
à vos changements de **situations professionnelles**.

Nos conseiller-ère-s vous aiguillent.

**LA CFDT VOUS ÉCOUTE
ET VOUS RÉPOND**

par téléphone au **09 69 39 19 39**
du lundi au vendredi de 9h à 19h
et le samedi de 9h à 13h.
(non surtaxé)

**RÉPONSES
À LA CARTE**
SERVICE À L'ADHÉRENT

et en ligne sur votre espace adhérent
monespace.cfdt.fr

CFDT.FR



Allemagne/

Des quotas dans les conseils d'administration ?

PARITÉ Depuis 2015, une loi oblige les grandes entreprises allemandes à compter au moins 30 % de femmes dans leur conseil de surveillance. Selon un rapport commandé par le gouvernement fédéral, cette règle a porté ses fruits car ce quota est désormais dépassé avec 35,2 % de présence féminine actuellement. En revanche, le rapport montre également qu'en l'absence de cadre contraignant, la part des femmes occupant les postes à hautes responsabilités dans les entreprises reste faible.

Partant de ce constat, le 20 novembre dernier, un accord a été trouvé au sein de la coalition gouvernementale pour étendre la notion de quotas aux conseils d'administration. Au-delà de trois membres, l'instance devra compter au moins une femme. Une politique de quotas devrait également être mise en place dans toutes les entreprises détenues majoritairement par le gouvernement fédéral mais aussi dans toutes les entreprises de droit public telles que les compagnies d'assurance maladie et les institutions d'assurance retraite et accident, ainsi que l'Agence fédérale pour l'emploi. Ce projet doit à présent être examiné puis approuvé par le Parlement pour voir le jour. ●

Confédération européenne des syndicats/

Le nouveau pacte sur les migrations ne passe pas

MIGRATION ET ASILE Le constat est sans appel pour les organisations syndicales européennes. Le nouveau pacte sur les migrations et l'asile présenté par la Commission européenne n'a rien d'un « nouveau départ ». Dans une déclaration solennelle, adoptée le 17 novembre dernier, la Confédération européenne des syndicats (CES) dénonce un texte censé promouvoir une approche plus humaine de cette question mais qui dans les faits « perpétue plutôt l'approche précédente, axée sur la sécurité, en mettant l'accent sur le contrôle des frontières, la dissuasion, la détention et les expulsions, tout en laissant très peu de place aux propositions dans le domaine de l'immigration régulière ou les reportant ».

Alors que l'Europe avait l'occasion de faire preuve de leadership sur ce sujet sensible, en adoptant une approche commune et contraignante qui garantisse le respect des droits de l'homme dans l'ensemble des pays de l'Union européenne, elle a échoué à élaborer une politique commune. « Le pacte a succombé aux mouvements politiques anti-immigrants et aux États membres qui souhaitent traiter la migration et l'asile comme une question exclusivement nationale [...] », condamne la CES, qui en appelle à présent aux députés européens pour défendre une approche de l'asile et de la migration qui soit fondée sur les droits humains, la solidarité et l'accès aux services publics.

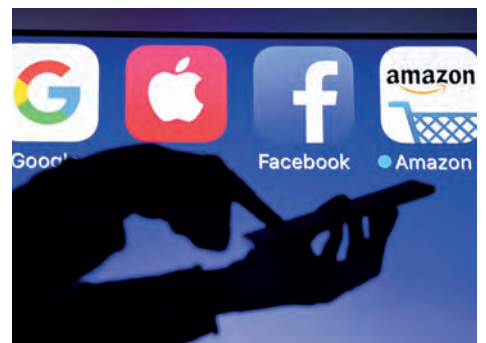
Union européenne/

Taxe Gafa : un texte commun en préparation

FISCALITÉ La crise sanitaire va-t-elle avoir comme effet inattendu de ressouder les Vingt-Sept autour d'un projet emblématique : la taxation des entreprises du numérique ? Alors que tous les États de l'Union européenne cherchent de nouveaux financements afin de compenser les dépenses liées à la crise sanitaire de Covid-19, la pression monte.

Si l'OCDE est toujours chargée de trouver un accord international qui permette de taxer ces entreprises dans chacun des pays où elles ont une activité, Bruxelles devrait préparer son propre texte au cas où les négociations échoueraient. L'Union se donne jusqu'à l'été 2021 avant de passer à l'offensive. D'ici là, tout le monde espère que l'élection de Joe Biden permettra de débloquer le dossier sur lequel l'administration américaine refusait jusque-là tout compromis.

Cet alignement des planètes donne des raisons d'espérer, d'autant que de nombreux pays dans le monde n'ont pas attendu pour mettre en œuvre une taxe sous une forme ou une autre. La France rappelle ainsi qu'elle va bien lever cette année encore sa taxe Gafa, qui devrait rapporter 400 millions d'euros, selon les calculs de Bercy. L'Italie, le Royaume-Uni et l'Espagne ont également sauté le pas, tout comme le Canada et l'Inde. ●



Inde/

Mobilisation historique

DROITS DES TRAVAILLEURS Après les différents coups portés au droit du travail par le gouvernement de Narendra Modi, la nouvelle réforme du secteur agricole, qui vise à libéraliser le marché intérieur avec pour conséquence une dérégulation des prix, a réveillé la vindicte des paysans. Le 26 novembre, les agriculteurs et les syndicats ont appelé à la grève pour faire reculer le gouvernement. Parti de New Delhi, la capitale, le mouvement rejoint par les routiers, les cheminots, les enseignants... atteint désormais tout le pays, et les blocages s'intensifient.

Une démonstration de force sans précédent et l'une des plus importantes mobilisations de l'histoire du syndicalisme à l'échelle mondiale. « C'est historique, a réagi Deepak Sharma, représentant du Congrès national des syndicats indiens (Intuc). Nous continuerons de nous battre pour défendre les droits des travailleurs. » ●

Le 3 décembre dernier, des manifestants écoutent les discours des dirigeants syndicaux à la frontière de Singhu, entre l'État de l'Haryana et Delhi.



Kirghizstan/

Le gouvernement met les syndicats sous tutelle

LIBERTÉ SYNDICALE Fausses accusations, arrestations, saccages des locaux et domiciles, poursuites pénales... Depuis deux ans, les syndicalistes kirghizes dénoncent la volonté du pouvoir de les réduire au silence. Le 5 novembre dernier, la pression est encore montée d'un cran sur les militants syndicaux. Le Parlement a adopté un projet de loi réduisant drastiquement le rôle des syndicats et leurs activités, en les plaçant sous la tutelle de l'État et en saisissant leurs avoirs bancaires. « Cette loi prive les travailleurs et les travailleuses de leur liberté syndicale », dénoncent conjointement la Confédération syndicale internationale et plusieurs fédérations dans une campagne de solidarité internationale baptisée « Lâchez la pression sur les syndicats ».



Organisation internationale du travail /

Pour une politique de relance

« L'accroissement des inégalités, entraîné par la crise de Covid-19, menace de laisser derrière elle pauvreté et instabilité sociale et économique », a alerté Guy Ryder, directeur général de l'Organisation internationale du travail (OIT), le 2 décembre, lors de la présentation du rapport mondial sur les salaires. Alors que deux tiers des pays ont déjà vu leurs salaires diminuer en 2020, la pression à la baisse devrait s'accroître dans les mois à venir. Pour l'OIT, il y a urgence à adopter une stratégie de relance coordonnée centrée sur l'humain. « Des politiques salariales appropriées et équilibrées, élaborées dans le cadre d'un dialogue social à la fois approfondi et inclusif, pour contenir les effets de la crise et soutenir la reprise économique sont indispensables », résume le directeur général de l'OIT.



Carlos Navarro
intervenant à Rennes
lors du dernier congrès
de la CFDT, en juin 2018.



Venezuela/

Carlos Navarro, un grand syndicaliste nous a quittés

Pour ses compagnons, il était « El Chino ». Pour le syndicalisme indépendant vénézuélien, il restera le grand constructeur. Carlos Navarro est décédé le 19 novembre à Toronto, où il vivait en exil depuis deux ans.

HOMMAGE Carlos Navarro, président de l'Alliance syndicale indépendante (ASI Venezuela), est décédé le 19 novembre à Toronto (Canada) à l'âge de 65 ans. Emporté par la Covid-19, il est mort en exil, loin de son pays. Loin de ses amis, des militants de l'ASI qu'il aimait et qui l'admiraient tant.

« El Chino », comme l'appelaient chaleureusement ses compagnons, était un leader charismatique, un professeur patient, un militant passionné. Carlos était un leader syndical très respecté en Amérique latine. Un long parcours militant, commencé en 1972, l'a conduit à devenir, dans les années 90, secrétaire général de la puissante Confédération des travailleurs vénézuéliens (CTV).

Au fil du temps, la CTV s'est beaucoup affaiblie, victime des attaques frontales d'Hugo Chávez. Carlos avait lancé un mouvement de refondation du syndicalisme vénézuélien. Ce fut un long labeur mais, en 2015, l'ASI comptait plus de 200 syndicats et 430 000 adhérents. En décembre, un congrès transformait l'ASI en centrale syndicale à part entière, ses syndicats coupaient les ponts avec la CTV. La CFDT, présente à ce congrès, découvrait une équipe dynamique sous la houlette de Carlos Navarro. Elle affichait des valeurs proches de celles de la CFDT : démocratie, indépendance,

proximité, dialogue, etc. Aussitôt, une coopération avec la CFDT s'organisait, s'appuyant sur l'Institut Belleville, pour soutenir une organisation aussi prometteuse, et des liens d'amitié se nouaient avec Carlos et son équipe.

Ces dernières années, le Venezuela traverse une descente aux enfers dont on ne voit toujours pas la fin. En 2015, on parlait déjà de crise humanitaire, avec des pénuries de vivres, de médicaments, de produits d'hygiène,

une hyperinflation qui détruisait le pouvoir d'achat. Des millions de Vénézuéliens ont quitté le pays. Aujourd'hui, aux pénuries et au délabrement de toutes les structures du pays s'ajoute une répression brutale. L'ONU parle même de crime contre l'humanité.

Le peuple vénézuélien souffre un long calvaire et les militants de l'ASI font preuve d'un courage admirable pour aider les travailleurs face à une situation désespérante. Ils sont souvent eux-mêmes victimes de la répression. Certains ont été emprisonnés, d'autres ont préféré s'exiler. Carlos Navarro, un des plus exposés, victime de menaces et de harcèlement constants, a dû s'exiler en octobre 2018 au Canada ; son intégrité physique était gravement menacée. Cette même année, il était présent à Rennes pour le 49^e congrès de la CFDT, où les militants lui avaient réservé une *standing ovation* émouvante et méritée. Son discours lucide sur les maux de son pays avait touché les congressistes.

L'ASI est aujourd'hui orpheline et ses militants sont désemparés. Le destin leur assène un nouveau coup dur au moment où le dictateur Maduro renforce encore son pouvoir à l'Assemblée législative. Mais après les larmes, l'ASI va reprendre le combat. Elle peut compter sur la CFDT pour la soutenir. ●

Didier Blain et Mariano Fandos



Le 4 novembre dernier, à Caracas, manifestation des travailleurs de la santé et de l'éducation réclamant de meilleurs salaires en pleine crise de Covid-19. Une alliance syndicale avait appelé à protester.

SE RECONVIVE EN TEMPS DE CRISE



RTIR

CHANGER DE TRAVAIL N'A RIEN
D'UNE ÉVIDENCE. DES OUTILS,
INDIVIDUELS OU COLLECTIFS,
AIDENT À PRENDRE
LES BONNES DÉCISIONS.



Faire le point pour rebondir

Changer de vie, de ville, de métier... la tentation est grande de repartir de zéro et de retenter sa chance dans un monde du travail chaotique. Entre VAE (validation des acquis de l'expérience), CEP (conseil en évolution professionnelle) et bilan de compétences, on peut trouver son cap, l'envie de se former et de se relancer. **Témoignages.**



La pandémie transforme radicalement le monde du travail. Des secteurs entiers licencient massivement, des millions de travailleurs s'interrogent sur leur avenir. « On constate deux choses, explique Marc-Éric Bobillier Chaumon, titulaire de la chaire de psychologie du travail au Cnam (Conservatoire national des arts et métiers).

Il y a, d'un côté, ceux qui veulent se réorienter et, au final, se replient sur leur travail et veulent montrer qu'ils sont encore performants... et ceux pour qui la crise agit comme un accélérateur du changement. Dans les deux cas, la période est difficile et l'individu doit solliciter toutes ses ressources pour supporter les nouvelles tensions d'ordre familial, professionnel, économique et sanitaire qu'elle génère. » Dans un contexte aussi chamboulé – au 3 décembre, l'Insee recensait déjà 715 000 emplois détruits durant

le premier semestre 2020 –, il ne faut pas hésiter à se faire accompagner.

Devenir acteur du changement

Nathalie, déléguée CFDT dans une agence nancéenne de services à domicile, était en plein conflit avec son employeur. Elle a d'abord demandé le soutien de son syndicat pour pouvoir démissionner en faisant valoir ses droits. Elle est ensuite retournée dans sa région d'origine, à Aubagne, où elle a obtenu un logement avec l'aide d'Action Logement, puis a sollicité et obtenu un coup de pouce de sa banque entre deux rentrées d'argent pour reprendre une activité d'assistante de vie sociale à son compte. Aujourd'hui, à 46 ans, après avoir activé son compte personnel de formation, elle commence une VAE (validation des acquis de l'expérience) pour devenir technicienne d'insertion sociale et familiale. « *Il y a des aides ! Mais beaucoup de gens ne les connaissent pas* », résume-t-elle.

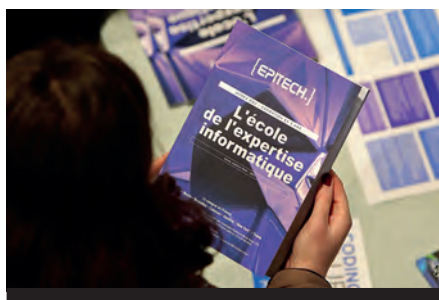
Ainsi, le conseil en évolution professionnelle (*lire ci-contre*) est encore mal connu alors que « *c'est maintenant la première marche pour des personnes qui traversent une période compliquée dans des secteurs sinistrés* », souligne Mourad, conseiller au sein de l'association CEP Paritaire Île-de-France. Depuis juillet dernier, la demande explose : personnels navigants, salariés des commerces, employés dans la restauration... Comme Bruno, 42 ans, dont l'hôtel est fermé depuis mars dernier. Il cherchait une formation pour devenir administrateur des systèmes et réseaux informatiques et a pu finaliser son projet avec l'association.

« *Le premier contact avec nous se fait très simplement* », par téléphone, détaille Mourad. Ensuite, un deuxième rendez-vous d'une durée d'une heure et demie environ (et si possible de visu) permet d'engager des recherches concrètes pour un emploi ou une formation. Objectif : devenir acteur du changement au lieu de le subir, en lien avec le conseiller, pendant plusieurs mois si nécessaire. « *Nous aidons les bénéficiaires à monter des dossiers en béton pour qu'ils puissent décrocher la bonne formation.* »

Clarifier, prendre position, s'affirmer

Sur les conseils du CEP, trouver sa voie, c'est aussi au moyen du bilan de compétences. « *Ce dispositif est souvent délaissé au profit d'une formation qui peut se révéler mal préparée, voire décevante* », constate Pascale Pestel, consultante et gérante de Motivia Consultants : « *J'ai vu beaucoup de personnes se lancer dans une reconversion, pressées par le temps et sans avoir pu réfléchir à leur projet. Au final, leur compte formation est à sec, leur projet à zéro, et il faut tout reprendre depuis le début. Au lieu de gagner du temps, elles en ont perdu...* », constate-t-elle.





“ J’AI ACQUIS DES OUTILS POUR PRENDRE DU RECU ET FAIRE LES BONS CHOIX. ”

Que propose un bilan de compétences ? « Ce n'est ni une évaluation ni un diagnostic mais un accompagnement, précise Pascale Pestel. Ce n'est pas non plus un retour dans le passé mais un moyen de construire l'avenir. » Car le temps du bilan sert notamment à décortiquer tout ce qui constitue le quotidien du travailleur, heure par heure, et qui n'est jamais décrit ni dans une fiche de poste ni dans une conversation entre amis. « Les personnes ne racontent jamais de cette manière ce qu'elles font pendant toute une journée. » Or cet aspect-là du travail, rempli d'infimes détails, doit être détricoté et analysé pour prendre conscience de ce que l'on a appris année après année. Au cours du bilan, la consultante propose donc d'« organiser l'information » que l'on a de son travail, par de nombreux moyens. « Ce n'est pas le but affiché d'un bilan, et pourtant, en entretien d'embauche, savoir bien parler de son travail est un plus qui fait vraiment la différence. »

Bien sûr, prendre du temps pour analyser son expérience, son vécu et ce qui nous porte n'est pas du tout évident quand il y a urgence. Mais s'arrêter sur ses choix, ou l'absence de choix, est précisément ce qui permet d'en faire d'autres ou, au contraire,

Le CEP, une première étape indispensable

Gratuit et accessible à tous, le conseil en évolution professionnelle (CEP) est un dispositif encore trop méconnu.

➔ Passer des heures sur internet à la recherche de la formation idéale, se perdre dans la jungle des sigles, spéculer sur des métiers d'avenir hypothétiques... toute personne ayant un jour souhaité évoluer professionnellement a connu ces affres. Pour aborder cette étape en toute sérénité, mieux vaut consulter un conseil en évolution professionnelle (www.infocep.fr) en amont de toute autre démarche. Ce droit, créé en 2014, reste méconnu. « Les personnes qui veulent changer de voie pensent souvent au bilan de compétences mais pas au CEP, explique Michèle Perrin, secrétaire confédérale CFDT. Le CEP peut parfois suffire, il est entièrement gratuit et permet d'avancer dans sa réflexion, quitte à l'approfondir par la suite dans le cadre d'un bilan de compétences. Le conseiller en évolution professionnelle saura alors aiguiller le candidat vers le bon interlocuteur. » Un passage par le CEP est d'ailleurs obligatoire quand un salarié démissionne pour se reconvertir dans le cadre du dispositif créé en 2019 et qui

ouvre des droits aux allocations chômage. Tous les actifs du privé ont droit au CEP : salariés en poste, demandeurs d'emploi et travailleurs indépendants. Nul besoin d'une autorisation de l'employeur, le conseiller est extérieur à l'entreprise et reçoit les personnes en toute confidentialité, en dehors du temps de travail. Il comprend deux niveaux, réalisables en plusieurs étapes, selon les besoins du candidat. Le premier permet de faire le point sur sa situation, de formuler ses objectifs, de vérifier leur faisabilité, en étudiant le marché de l'emploi dans un secteur et une région donnés. « Les conseillers ont une bonne connaissance de leur bassin d'emploi et des débouchés potentiels des différents métiers », souligne Michèle Perrin. Le second niveau est consacré à la mise en œuvre du projet : choisir la formation adéquate et monter un dossier de financement. Autant d'étapes où l'expertise du CEP sera utile. ●

Marie-Nadine Eltchaninoff

d'être conforté dans ce que l'on fait. Comme Lucie, infirmière depuis 2006 et qui, après avoir passé des années aux urgences, s'est dit : « J'arrête ! C'est devenu trop violent pour moi. » Elle a commencé son bilan de compétences en janvier 2020 avec l'envie ferme de changer de métier. « Pendant six mois, j'ai brassé mon parcours professionnel, personnel et même scolaire. Et j'ai compris que j'aimais ce que je faisais mais que j'avais besoin d'exercer différemment. Je me suis lancée en libéral. Mais ce que je constate, c'est que le travail entamé avec le bilan se prolonge car j'ai acquis des outils pour prendre du recul et les bonnes décisions. »

Alain, lui, a choisi, au terme de son bilan de compétences, de changer de région en acceptant un job qu'il ne voulait plus faire : en fin de compte, c'est ce qui lui convenait. « Un bilan permet de prendre l'air et de refaire connaissance avec le monde, résume Pascale Pestel. C'est une ouverture vers l'extérieur, une exploration du réel que l'on n'imaginait pas ou différemment. Pas question de se limiter à internet pour ses recherches : il faut rencontrer des professionnels et vérifier la faisabilité de son projet. » ●

Claire Nillus

Ces métiers en tension

► Le problème n'est pas nouveau. Mais, à la lumière de la crise que nous traversons, les « emplois non pourvus », régulièrement mis en avant par les études statistiques, pourraient bien devenir un enjeu stratégique afin de favoriser la reconversion des salariés. La plupart des secteurs en tension sont connus : propreté, sécurité, services à la personne... D'autres métiers, moins évidents, sont pourtant considérés comme « porteurs », à en juger par ce qu'en disent

les branches concernées : on retrouve, par exemple, les techniciens de maintenance ou les soudeurs-chaudronniers dans la métallurgie, mais aussi les métiers de la fabrication dans la branche charcuterie. Au début octobre, le gouvernement a lancé une concertation afin d'identifier les besoins de main-d'œuvre métier par métier, bassin d'emploi par bassin d'emploi. « Il ne s'agit pas juste de prendre en compte le manque de main-d'œuvre ou l'inadéqua-

tion géographique, indicateurs qui servent généralement à calculer le niveau de tension d'un métier, mais bien de comprendre les raisons structurelles pour lesquelles ces métiers sont en tension et trouver les moyens de les résorber », explique la CFDT, qui vient d'envoyer au ministère la liste des métiers à cibler en priorité.

Ces raisons structurelles, ce sont les rémunérations et les conditions de travail, évidemment (à commencer par la pénibilité), mais pas seulement. L'absence de perspectives d'évolution, voire de transition d'un secteur à l'autre, tout comme le manque d'anticipation des entreprises dans les mutations sont autant de freins qu'il convient de lever pour encourager les salariés à s'y aventurer sans avoir peur de lâcher la proie pour l'ombre. La crise pourrait bien être l'occasion de reconverter des personnes privées d'emploi, ou dont ce dernier est menacé, aux métiers qui recrutent tout en permettant aux entreprises d'opérer ou d'accélérer leurs transitions numérique et écologique. Encore faut-il pour cela dénouer les causes de ces tensions. ●

Anne-Sophie Balle



Le secteur de la santé à la peine

► Le manque de personnels dans les hôpitaux et les maisons de retraite a donné lieu à une série d'annonces en vue de contenir la deuxième vague. À la mi-octobre, la direction générale de l'offre de soins du ministère des Solidarités et de la Santé avançait l'idée d'une « autorisation temporaire d'exercice d'aide-soignant pour des non-aides-soignants » moyennant une formation de quinze jours, au lieu de dix mois. La proposition a été accueillie friileusement par les professionnels de la branche. « Il faut un an pour former un aide-soignant et beaucoup plus encore pour devenir un bon professionnel au contact des patients », précise Gilles Verne, du Syndicat CFDT Santé-Sociaux de l'Ain, membre du conseil de surveillance de l'Agence régionale de santé Auvergne-

Rhône-Alpes et président de la délégation régionale du Conseil national d'évaluations de la formation professionnelle de la branche associative, sanitaire, sociale et médico-sociale.

En novembre, tandis que l'Auvergne-Rhône-Alpes était l'une des régions les plus touchées par le rebond de la pandémie, le conseil régional a engagé un partenariat avec Pôle emploi afin d'identifier les infirmiers et aides-soignants immédiatement mobilisables. « Mais beaucoup de soignants inscrits à Pôle emploi le sont pour inaptitude et ne peuvent plus travailler dans ce secteur. Et, actuellement, 40 % des infirmiers diplômés [donc après trois ans de formation]



démissionnent pour faire autre chose... À terme, le meilleur moyen de combler les besoins en effectifs révélés par la crise est de rendre ces métiers attractifs, par une revalorisation des salaires mais surtout en améliorant les conditions de travail et en augmentant le nombre de postes, pour préserver la santé des soignants. » ● C. N.



Former plutôt que licencier

Les grandes mutations accélérées par la crise de la Covid nécessitent de nouvelles compétences. Grâce au dialogue social, dans certaines entreprises, les salariés peuvent se reconverter.

Digitalisation, écologie, nouveaux modes de consommation, télétravail, toutes ces évolutions conduisent les entreprises à se réinventer à un rythme toujours plus rapide, à repenser les marchés, les produits et les compétences, non sans conséquences amères pour les salariés dont le métier est frappé d'obsolescence. Dans les entreprises où le dialogue social a droit de cité, l'option « former plutôt que licencier », chère à la CFDT, s'invite à la table des discussions avec les syndicats, même s'il n'est pas toujours facile pour les représentants des salariés de batailler sur deux fronts : l'un sur les conditions de départ dans le cadre des plans sociaux annoncés, l'autre sur les parcours et les perspectives des salariés qui restent.

Transformation des compétences

Chez Renault, par exemple, un accord sur la « transformation des compétences » vient d'être signé par la CFDT, FO et la CGC. « Nous nous sommes concentrés sur la montée en compétences des salariés que nous avons négociée dans le cadre de l'Arme [activité réduite pour le maintien en emploi, l'équivalent de l'APLD dans la métallurgie], explique Franck Daoût, délégué syndical central CFDT. Nous avons obtenu des parcours de 250 à 400 heures de formation sans perte de salaire, sur la base du volontariat, réservés aux salariés dont les métiers sont les plus vulnérables. » Ceux-ci pourront se former aux métiers d'avenir identifiés par le constructeur automobile, dans des domaines variés, du digital à la logistique. « Un ingénieur qui s'occupe aujourd'hui de la calibration électrique d'un véhicule pourra ainsi devenir data scientist; un technicien motoriste se spécialiser dans l'hybridation; un opérateur de maintenance devenir gestion-



naire de climatisation », détaille Franck Daoût. Quatre cents salariés doivent intégrer ces parcours dès l'année 2021.

Dans un tout autre secteur, l'agroalimentaire, une logique semblable est appliquée. Chez Danone, le dialogue social anticipe les mutations à l'œuvre dans le secteur. « Nous avons créé des passerelles métier pour inciter les salariés à se recon-

vertir, indique Bruno Largillière, délégué syndical central. Quand Danone a sous-traité la collecte de lait en Basse-Normandie, nous avons négocié dans le cadre d'une GEPP [gestion des emplois et des parcours professionnels] des formations de neuf à onze mois au métier de conducteur de ligne de production, validées par un certificat de qualification professionnelle. » Même principe pour le projet du site Blédina de Brive-la-Gaillarde; la nourriture industrielle pour bébé n'a plus la cote auprès des parents, qui préfèrent mixer des légumes du marché. Le site se reconvertit aux compléments alimentaires pour seniors. « C'est un nouveau métier situé entre l'alimentaire et la santé et qui demande une formation », précise le délégué syndical central.

Adapter les compétences des salariés aux nouveaux besoins du marché ne relève pas de la seule responsabilité sociale, c'est aussi un impératif de business. Dans l'intérim, par exemple, qui peine à dénicher certains profils, Adecco a lancé un plan de recrutement de 15 000 « CDI apprenants », destinés en priorité aux jeunes. Sous statut de CDI intérimaire (créé en 2014), ces salariés suivront une formation qualifiante ou diplômante à l'un des 17 métiers en tension identifiés par l'entreprise, dans le médical, l'e-commerce, le BTP ou la fibre optique. ● M.-N. E.

“NOUS AVONS OBTENU DES PARCOURS DE 250 À 400 HEURES DE FORMATION SANS PERTE DE SALAIRE...” (Franck Daoût, délégué syndical central, chez Renault)



D'une crise à l'autre, les territoires en première ligne

« *Vivre et travailler au pays* », disait la CFDT dans les années 70. Un demi-siècle plus tard, cette logique résonne encore chez de nombreux salariés dont l'emploi est menacé par la crise. Se reconvertir, oui, mais sans quitter son bassin d'emploi. Dans les territoires, les acteurs innovent ou remettent au goût du jour de vieilles méthodes qui ont fait leurs preuves.

Ce n'est un secret pour personne, les Français, dans leur grande majorité, ne sont pas mobiles géographiquement. Leur ancrage familial ou le coût de l'immobilier les retiennent dans la région où ils sont installés, tout autant que le poste qu'ils occupent. Selon l'Apec (Association pour l'emploi des cadres), seuls 2% des cadres changent de région chaque année, or ils représentent la catégorie socioprofessionnelle la plus mobile... Les acteurs sociaux, économiques et politiques l'ont bien compris. Alors, en attendant la mise en œuvre opérationnelle,

au début 2021, du dispositif « transitions collectives », qui doit permettre aux salariés dont l'emploi est menacé de se reconvertir vers un métier ou un secteur porteur localement (*lire l'interview ci-contre*), certains bassins d'emploi particulièrement touchés par la crise cherchent des solutions. Parfois inspirées des crises passées.

En 2008, la CFDT des Pays de la Loire était à l'initiative du dispositif « former plutôt que licencier ». D'abord purement défensif – former les salariés des entreprises en difficulté à acquérir de nouvelles compétences transférables –, ce dispositif, formalisé par une charte d'engagement tripartite (État, région, partenaires sociaux), a peu à peu intégré un volet plus offensif : assurer la continuité professionnelle des salariés. Au total, plus de 13 000 salariés en ont bénéficié, avec pour les trois quarts une formation certifiante et qualifiante. « *C'est un outil qui fonctionne, et qui peut facilement être réactivé dès lors qu'il y a une volonté politique partagée* », résume Jacques Bordon, responsable régional de 2008 à 2016. « *Il en va de même avec les cellules de reclassement interentreprises comme celle mise en place en Vendée pour accompagner les salariés des TPE à la définition de leur*

projet professionnel. Une forme de CEP avant l'heure. » Dans leur bilan du dispositif, les acteurs locaux ont pointé l'importance d'une approche « *au plus près des bassins d'emploi et d'une prise en charge rapide, en amont des perspectives de licenciements* ». Mais, à la différence de 2008, quand les plans sociaux tombaient brutalement et massivement, la « mise sous perfusion » de l'économie, avec l'activité partielle, freine l'identification des secteurs et bassins d'emploi les plus touchés du fait d'une moindre visibilité.

Pourtant, dans certains bassins d'emploi, le défi est immense. Dans les zones aéro-



À BÉTHUNE, LA CFDT DES VNF PRÉPARE UN PLAN POUR EMBAUCHER LE PERSONNEL DE BRIDGESTONE.

portuaires de Roissy et d'Orly, qui employaient 125 500 salariés avant la crise de la Covid-19, la bataille de l'emploi se joue collective. En décembre 2020, la CFDT d'Île-de-France a signé un partenariat avec une plateforme territoriale de sécurisation des parcours professionnels sur ces deux bassins stratégiques. Objectif : préparer la reprise de l'activité en développant les compétences des salariés grâce à un bouquet de

services, qui vont de l'information à l'orientation et l'accompagnement personnalisé. En cours, une phase pilote centrée sur les personnes se dédiant aux métiers en tension du tourisme pourrait préfigurer la montée en charge du dispositif que les acteurs partenaires estiment entre 2000 et 3000 personnes par an. « Côté syndical, il s'agit de faire connaître la plateforme aux salariés par nos sections syndicales et nos militants et de faire aujourd'hui du conseil en évolution professionnelle, demain des transitions collectives. Dans ces bassins d'emploi où le taux de chômage avoisine les 20%, il n'y a pas de temps à perdre », explique Géraldine Corrette, responsable régionale CFDT.

Parfois, l'impulsion vient des entreprises dont l'emploi n'est pas directement menacé. Ou plutôt des représentants des salariés.

À Béthune (Hauts-de-France), la CFDT des Voies navigables de France (VNF) – qui fait face à un grand projet de transformation et de modernisation – plaide pour obtenir de l'État une autorisation de recrutement exceptionnel afin de pouvoir embaucher le personnel de Bridgestone, l'emblématique entreprise de la ville, sous le coup d'un plan social massif. « Il s'agit de participer au reclassement d'une partie des salariés de notre région et de former des salariés aux métiers de demain. Nous sommes des emplois non délocalisables, totalement dans l'objectif affiché de transition écologique du plan de relance », affirme Rudy Deleurence, délégué CFDT chez VNF. Les salariés de Bridgestone se disent, eux, très intéressés. « Ça ferait un bel exemple de transition collective territoriale. » ●

A.-S. B.



Yvan Ricordeau

“Il fallait construire une réponse collective aux transitions”

Interview

Secrétaire national chargé de la formation professionnelle.

À partir de janvier 2021, un nouveau dispositif de formation professionnelle baptisé transitions collectives entre en vigueur. La CFDT en a dessiné les grandes lignes. À quels enjeux répond-il ?

➔ Nous avons besoin de construire une réponse collective aux restructurations. La crise actuelle provoque deux choses : d'une part, elle accélère les mutations et, d'autre part, elle atteint des secteurs qui jusque-là se portaient très bien mais se trouvent aujourd'hui fragilisés, au moins à moyen terme si ce n'est de façon plus durable. L'aéronautique est un cas typique. Le secteur avait un plan de charge sur les quinze prochaines années, personne n'avait anticipé que la Covid créerait une telle fracture. Même constat à propos du tourisme, qui a vu tout un pan de son activité s'effondrer. Il faut sortir de la logique des restructurations lourdes qui provoquent des suppressions de poste, des licenciements, du chômage, puis de la requalification des salariés *a posteriori*.



Concrètement, comment fonctionne ce nouveau dispositif ?

➔ Il s'adresse aux salariés confrontés dans un même secteur ou une même entreprise à une restructuration due à un retournement du marché. L'idée est de former massivement des salariés dont les métiers sont menacés afin qu'ils puissent évoluer ensuite à l'extérieur de l'entreprise. Le dispositif de transition collective permettra un maintien du contrat de travail et de la rémunération le temps que les salariés se forment à leur nouveau métier. En parallèle, des reconversions internes à l'entreprise pourront être organisées en mobilisant les dispositifs existants (ProA).

Quel sera le rôle des partenaires sociaux ?

➔ Il se jouera dans l'entreprise, en négociant un accord de gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC). Mais il faudra aussi construire les passerelles du métier d'origine vers les métiers de destination localement porteurs. Cela implique un dialogue entre les entreprises et les acteurs de la formation sur le bassin d'emploi, dans le cadre de plateformes. Les syndicats doivent y être associées. C'est un véritable enjeu d'innovation territoriale.

Qu'est-ce qui peut inciter les entreprises à s'engager dans la démarche ?

➔ Le dispositif est attrayant pour les entreprises. L'effort de repositionnement des salariés est assumé par l'État, qui prend en charge à 100% la formation et la rémunération des salariés dans les entreprises de moins de 300 salariés, 75% entre 300 et 1000 et 40% au-delà. La clé de la réussite de ce dispositif, c'est que les employeurs assument leur responsabilité sociale, anticipent au mieux la GPEC et ne s'enferment pas dans une logique qui consiste à déclencher un plan social en cas de difficultés.

Les moyens annoncés par le gouvernement sont-ils à la hauteur ?

➔ Nous sommes satisfaits des 500 millions d'euros mis sur la table, cela double ce qui est actuellement consacré à la reconversion individuelle. On retrouve le niveau de financement antérieur à la réforme de la formation professionnelle, avec une orientation clairement fléchée en direction des salariés les plus menacés. En mise de départ, c'est très bien. Au vu des transformations lourdes qui se dessinent, nous serons sans doute amenés à reposer la question en 2021. ●

Propos recueillis par M.-N. E.

M.U.R.A.L.S

“CROYEZ TOUJOURS EN VOS RÊVES”

Texte Didier Blain Photos Patrick Gaillardin



1

► La cité Marcel-Paul (ex-Pagel) se dresse, décatie, à la pointe de L'Île-Saint-Denis (93), coincée entre Saint-Ouen et Gennevilliers. Ici vivent plusieurs centaines d'habitants dans quatre tours que le bailleur a, semble-t-il, oubliées. Alors, plutôt que d'attendre des travaux, l'association M.U.R.A.L.S. (Mouvement urbain de réappropriation artistique local et social), animée par l'artiste Nawak, habitante du quartier, a pris les choses en main en proposant à toutes les bonnes volontés de réaliser des fresques participatives sur les façades des tours. Avec l'aide de bénévoles, d'artistes graffeurs et des habitants, soutenus par le « contrat de ville » pour l'achat de matériel et l'emploi des jeunes du quartier dans le cadre de chantier pédagogique, l'opération « ColorCité » a pu voir le jour du 21 au 24 octobre, après avoir été repoussée pour cause de Covid.

Pendant quatre jours, les familles accompagnées par les artistes se sont succédé au pied des tours afin d'y apposer leur « patte », leur trace, leurs espoirs, leurs colères. Cela s'est traduit par un mot, une phrase, un coup de pinceau ou de bombe, un portrait, un thé à la menthe, un gâteau, etc. Bref, du partage, un temps, pour embellir la vie dans un environnement qui a repris des couleurs. ●



2



3



4

1 En 2019, une première opération « ColorCité » avait déjà eu lieu et connu un beau succès concrétisé par cette fresque.

2 Dès le mois de juin, l'artiste Nawak (debout) présente l'opération aux associations de L'Île-Saint-Denis souhaitant se joindre au projet, ainsi qu'aux jeunes motivés par le chantier pédagogique.

3 La cité Pagel, un ensemble de quatre tours peu entretenues et éloignées du centre-ville.

4 Chaque jour de l'opération, une trentaine d'enfants, parfois accompagnés de leurs parents, participent aux ateliers dessin et peinture. « *Ca donne confiance aux enfants de travailler avec*

des artistes », confie une mère de famille.

5 Des voisines venues spécialement pour l'occasion découvrent la peinture sur cellophane. « *Le quartier s'habille de couleurs et de joie* », estime l'une d'elles.

6 La petite Carmen, très concentrée, exprime ses talents d'artiste sur la toile.



5



6

7 Sur ce mur, chacun y va de son expression écrite ou peinte, sur le thème de la justice. On y lit des messages de colère tels que : « *J'aime pas quand c'est sale* » ; ironiques : « *J'aime pas les bonbons que l'épicière vend* » ; sérieux : « *Peut-on parler de justice dans un monde où les services judiciaires ne nous défendent pas* » ; ou même d'espoir : « *Croyez toujours en vos rêves malgré les injustices sociales* », « *Paël représente toutes les couleurs du monde!* »

8 Crazé (sur la photo) et Jobber esquissent la première fresque à la bombe sur les murs d'entrée de la cité. C'est décidé, deux personnages géants stylisés accueilleront les visiteurs.

9 et 10 Nawak dessine les contours du portrait d'une habitante. Aïcha mettra ensuite elle-même son visage en couleur, comme une trentaine d'autres habitants, dont les portraits s'unissent pour former un poing levé.



7



8



9



10



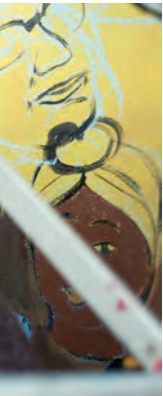
11



12



13



14

11 Namasté, artiste montreuillois (93), vient prêter son talent aux envies du quartier. Une promenade onirique entre Paris et la Seine-Saint-Denis mêlant cartographie, éveil sensoriel, chakras et motocross, en clin d'œil aux jeunes du quartier.

12 Un poing brandi multicolore, symbole de la résistance aux violences policières récurrentes. Un thème particulièrement sensible pour les participants. « *L'été dernier, les flics ont gazé tout le monde sans distinction* », affirme une habitante.

13 Eh oui! la peinture, ça salit les mains mais ça donne tellement de plaisir.

14 Jober termine sa fresque : un grand personnage qui « *surveille* » une des entrées de la cité.

CAROLINE FOUREST

LANCEUSE D'ALERTE

Féminisme, antiracisme, laïcité... depuis plus de vingt ans, elle est de tous les combats. Son franc-parler et sa présence médiatique ne lui attirent pas que des amis, mais elle assume son militantisme guerrier, quitte à déplaire aux personnes qui défendent pourtant les mêmes causes. **Rencontre.**

Propos recueillis par **Jérôme Citron**

mes livres, ils décrivent une longue alerte. Je fais partie de la génération qui s'est construite dans le rejet de l'extrême droite, du Front national. C'est là d'où je viens. Ma formation est antifasciste à la base. De cette lutte contre le Front national, je passe, en découvrant aussi mon homosexualité, à la défense de l'égalité, du féminisme et de la laïcité contre les intégrismes religieux, d'où qu'ils viennent. Alerter aujourd'hui sur la tentation identitaire d'une partie de la gauche s'inscrit dans ce parcours. Pendant cinq ans, j'ai enseigné à Sciences-Po sur la question du multiculturalisme et de l'universalisme. Je vois bien que la génération des *millennials* est à la fois incroyablement curieuse, spontanément égalitaire, avide de toujours bien faire. En même temps, cette bonne volonté est parfois manipulée, instrumentalisée, voire intimidée par le fait d'avoir grandi sur les réseaux sociaux, de voir qu'une idée qui dépasse peut-être prise en chasse par des meutes et aussi par une vision de l'antiracisme qui est parfois plus identitaire qu'égalitaire.

Quelle forme prend cet antiracisme identitaire ?

➔ Ces dernières années, il y a eu énormément d'attaques, beaucoup plus aux États-Unis et au Canada (mais cela arrive en France), contre des artistes, des professeurs, des chercheurs, très souvent de gauche, très souvent antiracistes, qui ont le malheur de continuer à voir le monde de manière universaliste et non identitaire. Je cite, par exemple, dans mon livre le cas d'une peintre célèbre, Dana Schutz, dont l'œuvre *Open Casket* a pour objet la mort d'un jeune Noir, Emmett Till, massacré en 1955 à cause de la couleur de sa peau. Ce tableau a été boycotté et retiré d'une exposition sous prétexte

On vous connaît sous différentes casquettes : militante, journaliste, réalisatrice... comment vous définiriez-vous ?

➔ C'est une question complexe car j'ai une position hybride. Je suis une militante mais mon militantisme passe par l'information, par le fait d'alerter et de proposer des analyses, des enquêtes. Parfois, j'ai été militante de façon plus classique quand, par exemple, j'ai été présidente du centre gay et lesbien, quand je me suis battue pour le Pacs ou au moment du Mariage pour tous. Je vis entre ces deux univers, celui de l'engagement et celui de l'information. Cela donne une forme d'information engagée. À travers mes articles et mes livres, j'essaie de résister à tout ce qui nuit à la liberté et à l'égalité, mais je respecte par-dessus tout les faits et je cherche à convaincre. Nous avons la chance de vivre dans un pays où il y a encore des librairies, un tissu associatif incroyablement riche et où les livres changent le monde. Je m'inscris dans cette tradition française d'intellectuels engagés, qui a toujours existé depuis Voltaire ou Zola.

Qu'est-ce qui vous a décidé à écrire *Génération offensée*, un livre dans lequel vous dénoncez une forme de censure issue « d'une certaine gauche, moraliste et identitaire » ?

➔ Un livre est toujours la suite des précédents. Quand vous prenez tous

Parcours

1975

Naît à Aix-en-Provence.

1995

Débute au magazine *Transfac*.

1997

Crée la revue *ProChoix*, afin de « défendre les libertés individuelles contre toute idéologie dogmatique, liberticide, essentialiste, raciste ou intégriste ».

2003

Rédige *Tirs croisés - La laïcité à l'épreuve des intégrismes juif, chrétien et musulman* (avec Fiammetta Venner), éd. Calmann-Lévy.

2004

Frère Tariq - Discours, stratégie et méthode de Tariq Ramadan, éd. Grasset.

2007-2016

Rédige une chronique au *Monde*, anime une émission sur France Inter et une chronique sur France Culture, collabore au *Huffington Post*.

2015

Éloge du blasphème, Grasset.

2019

Réalise *Sœurs d'armes*, film de fiction sur le destin de femmes ayant décidé de combattre en Syrie au côté des forces kurdes.

2020

Génération offensée - De la police de la culture à la police de la pensée, éd. Grasset.



**J'ESSAIE DE
RÉSISTER À TOUT
CE QUI NUIT À
LA LIBERTÉ ET À
L'ÉGALITÉ, MAIS
JE RESPECTE
PAR-DESSUS
TOUT LES FAITS
ET JE CHERCHE
À CONVAINCRE.**

qu'il avait été réalisé par une artiste blanche. Cela peut paraître ahurissant dans le contexte français, mais cela est en train d'arriver ici. Il y a de nombreux exemples dans le livre. Au sein de la nouvelle génération, on constate parfois une certaine disproportion entre l'émotion et ce qui la provoque. On voit des chaînes de gens offensés, choqués, parce que Camélia Jordana s'est fait des dreadlocks, parce que Pharrell Williams [compositeur et auteur américain] a mis une coiffe amérindienne pour poser dans un magazine... Ils crient à l'appropriation culturelle, comme si c'était un attentat raciste, alors que le vrai racisme n'est pas là. Le vrai racisme, celui qui monte et peut porter l'extrême droite au pouvoir, émeut moins. Il mobilise moins que des causes assez anecdotiques dont s'emparent

des étudiants assez privilégiés qui ont la tête truffée d'études de genre et d'études postcoloniales. Ils ridiculisent parfois l'antiracisme. Et ce n'est pas le moment.

Ce sont des mots durs envers des jeunes militants qui sont également dans une démarche antiraciste?

➔ J'essaie d'alerter mais je n'ai pas de mots durs envers eux. Je fais une différence entre certains opportunistes qui ont décidé de profiter de cette tendance pour obtenir des postes, dégager des concurrents, et les jeunes militants engagés de façon sincère. Dans le féminisme, par exemple, on voit arriver de nouvelles militantes menant des combats qui sont plus de l'ordre de l'inquisition morale que du féminisme. Certains se revendiquent du nouvel antiracisme ou nouveau féminisme ●●●



QUAND ON SE REVENDIQUE DE L'UNIVERSEL, DE LA RÉPUBLIQUE, DE L'ÉGALITÉ, ON OBTIENT DES AVANCÉES.

on détourne le regard du racisme envers les Noirs pour parler des Blancs. En France, le mot « privilège » a une histoire. Il faut les abolir. On est donc en train d'expliquer que le fait de ne pas être discriminé est un problème. Alors que c'est le fait de discriminer qui pose problème. Du coup, on culpabilise les gens du fait d'être blanc et non raciste. Ça n'a l'air de rien, mais ce genre de glissement est exactement ce qui a aidé à relancer le suprémacisme blanc et à conforter le trumpisme aux États-Unis. Nous n'avons pas besoin de cela ici. Nous avons bien assez à faire avec l'extrême droite maurassienne et néocoloniale ! C'est comme vouloir exclure ou mépriser la participation des non-concerné-es à la lutte antiraciste ou féministe. Le meilleur moyen de diviser au lieu d'inclure.

Comment s'y prendre. Comment faire reculer les idées extrêmes ?

➡ Quand on se revendique de l'universel, de la République, de l'égalité, on obtient des avancées. Je l'ai vécu. Je suis née dans un pays où je n'avais pas le droit de me marier et de faire des enfants par PMA. J'ai vu ces droits être obtenus grâce au langage de la République. Jamais il ne faut dévier de l'universel et de l'appel à l'égalité. Si j'avais mené mon combat contre l'homophobie en expliquant que les hétérosexuels étaient le problème – j'ai pu le penser quand j'avais 20 ans –, je n'aurais fait que renforcer l'homophobie et ralentir l'obtention de ces droits. Quand on veut convaincre les autres, on ne peut pas commencer par les exclure sur la base de « qui ils sont », sûrement pas au nom de l'antiracisme. C'est le meilleur moyen de perdre l'avantage moral sur les vrais racistes qui pensent ainsi. ●

●●● pour obtenir des places, des subventions ou vendre leurs formations. C'est du business. Aux États-Unis, ces causes sont devenues des business. Cela veut dire qu'elles deviennent plus « tendance », et c'est tant mieux, mais il ne faut pas les défigurer ni les instrumentaliser pour des intérêts privés qui iraient contre l'intérêt général. Depuis #MeToo, au sein du féminisme, nous avons aujourd'hui un pouvoir entre les mains. Ce n'était pas le cas il y a encore quelques années. C'est tant mieux, on s'est battu pour, mais il faut trouver un juste milieu pour agir avec justice et justesse. Sinon, on se prendra des retours de bâton.

On sent un souhait d'alerter contre une forme d'américanisation de la société...

➡ Il ne faut pas confondre ce qui est propre à la culture américaine de phénomènes que l'on schématise comme étant de l'américanisation, mais qui relèvent simplement de l'accélération du monde moderne. Les États-Unis sont en avance de cinq à dix ans sur nous, ce qui nous permet d'anticiper ce qui arrive ici.

À 20 ans, le mouvement qui m'inspirait le plus, c'était Act Up, et j'ai beaucoup appris des États-Unis en matière de fierté militante, sur la question gay, par exemple. Il y a du bon à prendre aux États-Unis, et je comprends totalement que les jeunes militants noirs français s'inspirent des mouvements américains. C'est une évidence, et nécessaire pour construire une certaine fierté face à l'adversité. En revanche, on ne peut pas se battre contre le racisme en France comme si nous vivions aux États-Unis.

La question identitaire est un phénomène émergent en France, selon vous ?

➡ C'est un phénomène qui est émergé et qui nous submerge. Tous les mots que nous découvrons aujourd'hui sont des mots qui ont déjà tracé des lignes aux États-Unis, et on sait où elles nous mènent. Quand on entend l'expression « privilège blanc » ou les gourous parler de la « fragilité blanche », comme Robin DiAngelo, payée 20 000 dollars par conférence, où elle explique que tous les Blancs sont racistes par nature,

Cfdt:

VIVRE ENSEMBLE, TRAVAILLER ENSEMBLE LA COLLECTION

DÉCOUVREZ LA COLLECTION « VIVRE ENSEMBLE, TRAVAILLER ENSEMBLE »

Destinée aux militant·e·s qui, dans leur action syndicale, sont confrontés à des défis sociétaux. Le monde du travail est un espace où naturellement, les enjeux et débats qui traversent la société sont présents. À partir des valeurs portées par la CFDT que sont la solidarité, le respect de chacune et chacun, l'émancipation, ces guides font le point sur les lois, les règles et leurs mises en œuvre. Ils constituent une aide aux militants et équipes pour agir au service des salariés en intégrant ces questions sociétales à l'action syndicale quotidienne.



N°4 Réf. L428
ISBN : 978-2-85465-256-7



N°5 Réf. L430
ISBN 978-2-85465-258-1



N°6 Réf. L458
ISBN 978-2-85465-277-12



N°1 Réf. L420
ISBN : 978-2-85465-252-9



N°2 Réf. L421
ISBN : 978-2-85465-251-2



N°3 Réf. L423
ISBN : 978-2-85465-253-6

VIENT DE
PARAÎTRE

2,50€
l'unité

CFDT.FR

Cfdt:

LA COLLECTION **VIVRE ENSEMBLE, TRAVAILLER ENSEMBLE** À COMMANDER DÈS AUJOURD'HUI AUPRÈS DE CFDT PRODUCTIONS

Renseignements
par courriel :
catalogue@cfdt.fr

COMMANDE À ADRESSER

À CFDT Productions
4, bd de la Villette
75955 Paris CEDEX 19
accompagnée de votre
chèque de règlement
à l'ordre
de CFDT Productions.

N°1 - Réf / L420: 2,50 € x	exemplaire(s) =	€
N°2 - Réf / L421: 2,50 € x	exemplaire(s) =	€
N°3 - Réf / L423: 2,50 € x	exemplaire(s) =	€
N°4 - Réf / L428: 2,50 € x	exemplaire(s) =	€
N°5 - Réf / L430: 2,50 € x	exemplaire(s) =	€
N°6 - Réf / L458: 2,50 € x	exemplaire(s) =	€
4 € pour une commande de moins de 30 €* 7 € pour une commande de 30 à 149 €* 15 € pour une commande d'au moins 150 €*	FRAIS DE PORT =	€
	TOTAL =	€

Nom / Prénom

Adresse

Code postal

Ville

Téléphone**

E-mail**

@

** Un numéro de téléphone ou une adresse e-mail sont indispensables à La Poste pour le suivi de votre envoi.

CFDT.FR

Retrouvez tous les indispensables de l'action syndicale de la CFDT
sur <https://www.cfdt.fr/catalogue>

COURSIERS

Les forçats d'Uber Eats s'organisent

Visibles pendant le confinement, les coursiers à vélo restent, malgré tout, des travailleurs de l'ombre. Méprisés par les plateformes, maltraités par les restaurateurs et parfois insultés par les clients, des livreurs angevins prennent la parole et s'organisent collectivement pour améliorer leurs conditions de travail. Une première au niveau local !

Texte **Anne-Sophie Balle** Photos **Coralie Pilard**

Ce vendredi 4 décembre à Angers, ils sont une soixantaine de coursiers à vélo à se rassembler place du Ralliement, à la nuit tombée. Une scène qui se répète dans de nombreuses villes de France depuis quelques semaines. Leur téléphone bipie à tout va.

Les demandes de commandes affluent. Mais, ce soir-là, personne n'y répondra. « On est prêt à sacrifier une soirée pour s'assurer un autre avenir », lâche Ousmane, son sac Uber Eats aux pieds. Le jour n'a pas été choisi au hasard. « Vendredi et samedi, c'est là que les plateformes font leur plus gros chiffre. Les soirs de gros rush, on peut être jusqu'à 190 livreurs dans les rues angevines », explique ce coursier d'une vingtaine d'années qui travaille pour des plateformes depuis la fin 2018. Venu de Rennes, il avait choisi ce métier pour sa souplesse et la liberté d'être son propre patron. Depuis, il a eu le temps de déchanter. Sept jours sur sept, dix heures par jour, souvent plus, il livre des hamburgers, des plateaux de sushis et autres blanquettes pour un salaire horaire dérisoire. « On touche 3 euros

en moyenne par course, quels que soient la distance et le temps d'attente de la commande devant les restaurants, qui lui n'est pas compté. Et de plus en plus, on nous demande de faire une double livraison, en prétextant que c'est sur notre chemin. Dans ce cas, la deuxième course est payée 0,80 euro. » Les plateformes revoient régulièrement le prix de la course. Les livreurs ne découvrent alors qu'une fois la commande acheminée qu'ils ne seront payés que 2 euros au lieu de 3.

Maillons essentiels de la poursuite d'activité des restaurants, ces travailleurs indépendants ont continué à circuler, quitte à prendre tous les risques sanitaires. D'habitude si réservés quand il s'agit de livrer les repas, ce soir-là, place du Ralliement, les coursiers parlent. Ils seront une quinzaine à s'exprimer publiquement et dénoncer leurs conditions de travail, souvent méconnues des clients. Certains passants, curieux, engagent même la conversation. « Je ne savais pas tout ça », réagit, choquée, une femme d'une cinquantaine d'années. C'est ce même sentiment de révolte qui a décidé en septembre la CFDT du Maine-et-Loire à les organiser en collectif. Un projet qui a abouti à la mi-novembre à la naissance d'Uliv-Angers (Union des



Tournée des restaurants pour sensibiliser les clients et informer les livreurs qui ne connaîtraient pas le mouvement.



Ousmane (à dr.) est l'un des premiers à avoir rejoint le mouvement de la CFDT du Maine-et-Loire.

Prise de parole Les coursiers dénoncent les insultes fréquentes des clients et des restaurateurs à leur égard.



● **“ ILS BLOQUENT NOTRE COMPTE SANS NOUS PRÉVENIR (...) ON VOUDRAIT UN INTERLOCUTEUR AVEC QUI DISCUTER EN CAS DE LITIGE. ”**

livreurs indépendants à vélo) afin de se faire entendre et de proposer à ses membres un panel de services, allant de l'information juridique à l'obtention de prêt bancaire facilité pour permettre aux livreurs d'acheter leur équipement (vélo, protections...) sans avoir à justifier de revenus ni de garant.

Une trentaine de livreurs rejoint l'Oliv

En seulement trois semaines d'existence, une trentaine de livreurs ont rejoint cette union. Et, déjà, la médiatisation de leurs réalités de travail a provoqué quelques avancées. « Fin novembre, la mairie d'Angers s'est engagée à mettre en place une zone de stationnement et des lieux à la disposition des livreurs pour qu'ils puissent s'abriter et recharger leur portable ou leur vélo. De belles promesses; maintenant, on attend les actes! résume Antoine Lelarge, de la CFDT du Maine-et-Loire. D'ici là, les membres du collectif pourront accéder aux locaux de la CFDT en centre-ville, avec à leur disposition une borne de rechargement

de téléphone portable et batterie de vélo, des toilettes, un distributeur d'eau et de boissons chaudes. »

Cette marque de considération, les livreurs aimeraient aussi l'avoir de la part des restaurateurs, « qui nous chassent quand on essaie juste de se mettre à l'abri, et des plateformes qui exercent une surveillance constante par GPS et nous demandent de nous prendre régulièrement en photo de manière aléatoire », explique Mamadou, employé d'Uber Eats pendant trois ans, avant d'être bloqué définitivement par la plateforme parce qu'un client avait déclaré que son repas n'avait pas été livré. « A tout moment, ils peuvent bloquer notre compte, en invoquant des motifs qu'ils sont dans l'incapacité de prouver, sans jamais nous demander ce qui s'est passé. » Ce qu'il voudrait aujourd'hui, c'est d'abord « un interlocuteur avec qui discuter en cas de litige. Qu'une personne, un humain, vérifie avant de nous bloquer définitivement. Parce qu'on n'est pas des animaux! »

Signe du malaise que provoque ce genre de publicité sur la place publique, Uber Eats a décidé (lors d'une rencontre organisée par la CFDT deux jours avant la mobilisation) de venir rencontrer les coursiers un jour toutes les trois semaines à Angers. L'avancée est notable dans cette relation jusqu'alors totalement déshumanisée – où le groupe ne réunissait les livreurs qu'une fois par an, leur laissant pour tout moyen de contact un numéro de téléphone qui ne répond jamais. À cette annonce lâchée au mégaphone place du Ralliement, les livreurs applaudissent, soulagés. Il est 20 heures. Alors que la place se vide, les clients Uber Eats angevins reçoivent une notification sur leur smartphone : « Nous avons temporairement interrompu la prise de commande car tous les coursiers sont très occupés. » ●

ÉTAT D'URGENCE

“Le respect des libertés doit demeurer la règle”



Depuis 2015, les régimes d'exception se succèdent. Si des mesures spécifiques doivent être appliquées pour répondre à une situation exceptionnelle, elles ne doivent pas bafouer les libertés fondamentales. Entretien avec **Claire Hédon, Défenseuse des droits.**

Propos recueillis par **Emmanuelle Pirat**

L'état d'urgence sanitaire vient d'être à nouveau prolongé jusqu'au 1^{er} avril 2021. Certains concitoyens en approuvent le principe, à savoir renoncer provisoirement à nos libertés pour des impératifs de santé publique. Mais d'autres le récusent, en pointant le côté disproportionné et liberticide. Que dit la Défenseuse des droits ?

➔ Je suis consciente que la crise exceptionnelle que nous traversons nécessite de prendre des mesures exceptionnelles. Mais, en toutes circonstances, le respect des libertés doit demeurer la règle et les restrictions, l'exception. Depuis le début de cette crise, l'institution du Défenseur des droits est fortement mobilisée. Lors du premier confinement, nous avons reçu 713 saisines au siège et 711 dans les permanences tenues par nos délégués territoriaux, en lien avec la crise sanitaire. Les situations relevaient notamment d'atteintes aux libertés et aux droits des personnes âgées en Ehpad (visites interdites, confinement en chambre, etc.). Nous avons également été saisis de situations de personnes sans domicile fixe contrôlées et ayant reçu des amendes, d'enfants interdits dans les supermarchés... Nous sommes chaque fois intervenus pour trouver une solution et faire cesser ces atteintes aux droits. L'équilibre entre exigences

● **“L'ACCÈS À L'INFORMATION EST UN ÉLÉMENT ESSENTIEL POUR QUE LES MESURES SOIENT DAVANTAGE COMPRIS, ET DONC ACCEPTÉES”**

À savoir

sanitaires et libertés est parfois difficile à trouver. Mais si certaines restrictions aux droits et libertés peuvent être légitimes, elles doivent répondre à trois exigences fondamentales qui régissent notre État de droit : le respect des principes de légalité, de nécessité et, enfin, de proportionnalité.

De nombreuses voix s'élèvent pour critiquer la gestion autoritaire de la crise, mettant en cause l'équilibre des pouvoirs au profit de l'exécutif. Le processus démocratique est-il suffisamment respecté ?

► Depuis le début de la crise sanitaire, je me suis en effet inquiétée à plusieurs reprises du fait que les mesures prises ne fassent pas l'objet d'un débat public plus approfondi. Il est tout d'abord indispensable que le Parlement joue son rôle, pleinement, et notamment son rôle de contrôle et d'évaluation des mesures prises tout au long de la crise. Pour l'instauration des mesures de couvre-feu en novembre, par exemple, on peut déplorer que cela ait été décidé sans aucun débat. Et, désormais, jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, au début avril, il n'est pas pensable que le Parlement donne tout simplement un « blanc-seing » au gouvernement pour agir par ordonnances. L'équilibre des pouvoirs entre l'exécutif, le Parlement et le judiciaire, c'est le fondement de notre démocratie.

On sent monter une colère de citoyens qui trouvent que ces mesures sont édictées sans être suffisamment discutées.

► Il faut renforcer la participation citoyenne aux débats. Et pour cela, il faut davantage de transparence. Par exemple, que les avis du Conseil scientifique soient rendus publics dès qu'ils sont pris. L'accès à l'information est un élément essentiel pour que les mesures soient davantage comprises, et donc acceptées. C'est d'ailleurs dans ce sens que nous proposons de renforcer ce Conseil scientifique par la présence de juristes spécialistes des libertés publiques, mais aussi de psychiatres, susceptibles de l'éclairer sur l'impact des restrictions

ÉTAT D'URGENCE VS ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE

► L'état d'urgence est un dispositif d'exception créé par la loi du 3 avril 1955, qui permet aux autorités de limiter certaines libertés publiques de manière temporaire. Il peut être décrété soit en cas de péril imminent résultant d'atteintes graves à l'ordre public, soit en cas de calamité publique (catastrophe naturelle d'une ampleur exceptionnelle). Créé au moment de la guerre d'Algérie, ce dispositif a été appliqué trois fois durant cette période. Il est ensuite appliqué trois fois outre-mer durant les années 80, puis décrété en 2005 (émeutes dans les banlieues), et enfin entre le 14 novembre 2015 et le 1^{er} novembre 2017, pour répondre aux risques d'attentats.

L'état d'urgence sanitaire se distingue de l'état d'urgence. C'est un régime juridique inédit issu de la loi du 23 mars 2020 qui permet également de restreindre dans le temps certaines libertés publiques (liberté de circulation, notamment) et donne à l'exécutif la possibilité de gouverner par décrets sans passer par la loi, et donc par le débat parlementaire, afin de gagner du temps.

Un premier état d'urgence sanitaire a été instauré du 24 mars au 10 juillet 2020. Un deuxième état d'urgence sanitaire a été instauré par décret le 14 octobre. Il a été prolongé jusqu'au 16 février 2021 par les parlementaires. Un régime transitoire de sortie de cet état d'urgence a aussi été prolongé jusqu'au 1^{er} avril 2021. À cette date, l'ensemble des mesures prises dans le cadre de cet état d'urgence sanitaire devrait prendre fin. ●



de libertés sur la santé publique. De même, il pourrait être très utile de nommer un Conseil de citoyens, qui aiderait à anticiper, pour chacune des mesures préconisées, la façon dont elle sera appréhendée par l'ensemble du corps social. Comme un moyen de voir ce qui est acceptable, ce qui ne l'est pas, ce qui est compris, proportionné, etc. J'y vois là un enjeu de cohésion sociale.

Certains avancent l'argument que, depuis 2015 et l'état d'urgence après les attentats, nous avons vécu plusieurs années sous un

régime d'exception. Cette situation est-elle attentatoire à l'État de droit ?

► C'est vrai que cela est assez impressionnant. J'y vois un risque important : celui de banaliser et de pérenniser le recours à un régime d'exception censé être temporaire, et de voir des mesures qui ont été prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire finalement inscrites de manière permanente dans la loi. C'est ce qui s'est produit avec la loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme de 2017. Nous devons rester extrêmement vigilants. ●

Qualité de l'air

LA CFDT PERSISTE ET GAGNE

Contre une loi obsolète qui expose les travailleurs des gares souterraines et des tunnels – et tous les voyageurs – à un air pollué dangereux pour leur santé, la CFDT-Transports et Environnement a remporté une victoire historique au terme d'un long parcours juridique. L'État a jusqu'à la fin janvier 2021 pour rectifier le tir.

Claire Nillus

LES FAITS

Les tunnels du métro et des trains de banlieue sont pollués et les taux de particules fines présentes dans l'air sont dangereux pour la santé. Le freinage des rames, l'usure des matériels roulants et la fréquence du passage des rames génèrent dans l'air ambiant de forts dégagements de particules fines. Et ces taux s'accroissent si l'entretien des locaux et conduits d'aération est insuffisant. La Fédération générale des Transports et de l'Environnement (FGTE) lutte depuis presque vingt ans pour que les millions d'agents et de voyageurs soient mieux protégés.

Elle dénonce notamment une loi obsolète, chiffres à l'appui. En dépit des valeurs maximales, fixées par l'Organisation mondiale de la santé, du seuil de particules fines inhalées, le taux de particules fines autorisé

en France dans les enceintes souterraines des gares demeure cent fois supérieur à celui qui est toléré à l'extérieur! Le personnel des enceintes ferroviaires souterraines est donc beaucoup moins protégé que le public par le code du travail et son article R4222-10*. Celui-ci fixe un seuil limite de concentration de particules fines de 5 000 microgrammes par mètre cube d'air, soit cent fois la valeur limite d'exposition journalière autorisée pour le public et le code de l'environnement (50 µg/m³). Une aberration qu'aucune mesure n'est encore venue corriger, au détriment de la santé des agents de maintenance, électriciens, conducteurs de métro, RER ou train, intervenants en station, personnels d'accueil des gares qui respirent un air vicié plusieurs heures par jour...

« Dès que la loi l'a permis [loi relative à l'indépendance de l'expertise en matière de santé et d'environnement et à la protection des lanceurs d'alerte], en 2013, nous

avons lancé une alerte environnementale », explique Véronique Lenfant, élue au CSE et membre de la commission sécurité, santé et conditions de travail de la SNCF Paris-Est (lignes E et P), qui regroupe trois établissements (gares de l'Est, Hausmann-Saint-Lazare et Magenta), et où travaillent 850 agents. « Maux de tête, vertiges, irritation des yeux, difficultés respiratoires, bronchites chroniques... Les agents se plaignent aussi de plus en plus souvent d'eczéma. Mais l'entreprise a refusé de procéder à l'enquête épidémiologique que nous réclamions. Pourtant, nous savons que les filtres des machines, comme ceux des distributeurs automatiques de tickets, sont noirs de poussières* dans les gares souterraines de Magenta et Hausmann. » Seul changement, suite à ce droit d'alerte : des machines ont été installées pour mesurer la qualité de l'air des locaux mais rien n'a été fait à ce jour pour l'améliorer. « Les systèmes de ventilation fonctionnent



mais ils brassent l'air plus qu'ils ne le renouvellent, car les taux de particules fines affichés restent très élevés. »

LA PROCÉDURE

La toxicité de l'air dans les établissements ferroviaires souterrains a finalement été prouvée par un rapport demandé par la CFDT-FGTE à l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses). Dès publication, en 2015, la fédération a interpellé le Premier ministre afin qu'il abroge l'article R4222-10 du code du travail au regard des conclusions de l'Anses. Le gouvernement n'a pas répondu. Dès lors, la FGTE a saisi le Conseil d'État, c'était en 2017, mais elle



de réviser les seuils de concentration de poussières « inhalées par les travailleurs dans les locaux à pollution spécifique » dans un délai de six mois. Il souligne que les dispositions de l'article R4222-10 du code du travail sont inadaptées et que la carence de l'État à le modifier est désormais devenue « illégale ». « Le gouvernement doit s'exécuter avant le 29 janvier 2021. Sinon, nous ressaisirons le Conseil d'État pour exiger, cette fois, une procédure en exécution avec des astreintes, explique l'avocat chargé du dossier, M^e François Lafforgue. Mais c'est une grande victoire pour les salariés en ce que ces décisions sont généralement suivies des faits, même si l'État joue souvent la montre. »



En attendant, la Fédération Transports et Environnement a interpellé trois ministres en septembre dernier (Travail, Écologie et Transports) pour une prise en compte globale de la problématique. Elle revendique, outre des moyens de protection renforcés pour les travailleurs, un suivi médical spécifique et la prise en compte de cette exposition au titre de la pénibilité. Elle souhaite aussi que les nouvelles normes en matière de qualité de l'air tiennent compte des nombreuses études produites depuis 2015, en complément des résultats de l'Anses, afin qu'elles profitent à tous les salariés travaillant dans des espaces confinés. ●

● LES DISPOSITIONS INSCRITES AU CODE DU TRAVAIL SONT INADAPTÉES. LA CARENCE DE L'ÉTAT À LE MODIFIER EST DÉSORMAIS « ILLÉGALE ».

se heurte à un rejet de sa demande : si le caractère inadapté des normes décrit par l'avis de l'Anses n'est pas contesté, l'agence n'ayant pas encore formulé de nouvelles recommandations, la Haute Assemblée avait, à ce moment-là, estimé que l'état des connaissances scientifiques en matière de risque sanitaire ne permettait pas de modifier

le code du travail. Elle demandait cependant que de nouveaux seuils soient calculés en vue de réviser le code du travail.

Il faut attendre novembre 2019 pour que l'Anses fournisse ces données. Le Conseil d'État a donné raison à la CFDT-FGTE et a enjoint, à la fin juillet 2020, au gouvernement

* Dans les locaux à pollution spécifique, les concentrations moyennes en poussières totales et alvéolaires de l'atmosphère inhalée par un travailleur, évaluées sur une période de huit heures, ne doivent pas dépasser respectivement 10 et 5 milligrammes par mètre cube d'air.



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

GUIDES JURIDIQUES
DE LA CFDT
ÉDITION 2021

DROITS DES SALARIÉS



DISPONIBLES DÈS MAINTENANT

Auprès de votre Union régionale interprofessionnelle ou Union départementale CFDT
Téléchargez le bon de précommande sur www.cfdt.fr/vosdroits2021

CFDT.FR

PATRICK BOUCHERON

« Une société fatiguée est une société qui renonce à ses valeurs »

Professeur au collège de France, cet intellectuel engagé appelle à s'emparer collectivement de ce que nous sommes en train de vivre. Fervent défenseur de l'idée de progrès, il alerte sur une forme de fatigue de la société qui pourrait conduire à un renoncement généralisé.

Que peut apporter un regard d'historien sur la période que nous sommes en train de vivre ?

● Lorsque des enfants posent des questions sur la crise actuelle, je tente de répondre simplement. Quelle que soit l'ampleur ou la gravité d'une crise ou d'une guerre, celle-ci finit toujours par s'arrêter. La question est de savoir dans quel état elle nous laisse. La question n'est donc pas tant de savoir ce que sera le monde d'après, de rêver à des mondes meilleurs, mais de décrire précisément le nôtre. L'histoire, c'est une forme de diagnostic du présent. Dans quel état est-on aujourd'hui, et quel était l'État social au moment où la pandémie nous a frappés. Dans ce cas-là, l'histoire peut servir à comprendre en quoi aujourd'hui diffère d'hier.

● **“NOUS DEVONS OFFRIR À LA JEUNESSE UNE UTOPIE CONCRÈTE, LA PERSPECTIVE D'UN AVENIR COMMUN QUI NE SOIT PAS UNE FUITE HORS DU MONDE”**

Alors, à quelle expérience rattacheriez-vous ce que nous vivons ?

● On est capable de surmonter de grandes épreuves, mais les réponses sociales à ces épreuves ne sont pas toujours à la mesure de la catastrophe subie. [...] Ce qui fait la réponse sociale à une crise, c'est donc moins l'ampleur de l'événement lui-même que la capacité collective à formuler un projet politique pour sortir de la crise. D'une certaine manière, la crise n'a d'effets positifs que si elle est pensée, accompagnée, escortée par un discours qui ouvre une perspective. Pour prendre un exemple : nous vivons aujourd'hui encore – et heureusement – sur une utopie d'après-guerre, utopie réalisée



que l'on appelle l'État social. Cet État social a été pensé avant la guerre, mais il a été mis en place au lendemain du conflit. Les sociétés européennes imaginaient alors un avenir commun et durable. En 1945, après avoir subi deux conflits mondiaux, elles réarment la notion de progrès par l'idée d'État social. Pour résumer, elles ne renoncent pas à l'idée que demain peut être meilleur. Il faut le faire en 1945, après tant d'épreuves. La question de l'avenir commun et durable aujourd'hui passe par une réflexion sur la puissance publique, sa capacité de régulation, par la qualité du dialogue social, par un partage du pouvoir et par une réassurance dans l'idée de progrès, y compris dans ses dimensions techniques et scientifiques.

Pourquoi insister sur cette idée de progrès ?

● Ce qui m'inquiète le plus est de voir comment la question du partage de la valeur, du partage du pouvoir, de l'émancipation, voire des vertus civiles et de la foi en la démocratie butent sur la question de la fatigue. Les syndicalistes comprennent bien de quoi je parle. Les gens sont fatigués, ils sont épuisés. Il y a des risques psychosociaux, chacun encaisse avec des temporalités différentes, mais la société est, dans son ensemble, fatiguée. Et une société fatiguée est une société qui renonce à ses valeurs et

ses principes. J'ai travaillé comme historien sur la fatigue démocratique, c'est-à-dire sur ces moments du Moyen Âge, avec la crise des cités-États italiennes au XIII^e siècle, jusque dans les années trente en Europe, où les sociétés politiques renoncent à leurs libertés publiques pour se tourner vers un pouvoir autoritaire. Par fatigue, j'entends épuisement, renoncement. Et ce qui est profondément fatigué aujourd'hui, c'est l'idée de progrès, particulièrement chez les jeunes.

Les jeunes sont plus fragiles ?

● La jeunesse souffre aujourd'hui. Mes collègues enseignants sont témoins d'une misère étudiante [...]. Nous devons lui offrir une utopie concrète, la perspective d'un avenir commun qui ne soit pas une fuite hors du monde. Une utopie concrète est aussi une manière d'organiser son pessimisme, c'est-à-dire d'avoir une vision critique de l'avenir, mais qui est tout de même partageable. Mon fils est absolument persuadé qu'il vivra moins bien que moi, avec la même certitude que mon père était persuadé que je vivrais mieux que lui. Il y a une conviction dans l'idée de progrès qui s'est complètement retournée. Et quand j'essaie de tempérer son catastrophisme, mon fils m'écoute poliment, mais il ne me croit pas. Il est persuadé que le monde va à sa fin. Il n'est pas désespéré pour autant, mais son discours illustre la fatigue de la croyance dans le progrès.

Cette crise révèle un malaise que l'on ressent depuis déjà plusieurs années. On peut parler d'une crise du politique par manque de projet mobilisateur ?

● Tout à fait, mais j'ai scrupule à employer toute expression qui tendrait à faire de la crise quelque chose dont on pourrait profiter. Il faut d'abord en sortir, constater et réparer sans aller trop vite. Je ne dis pas que rien de bon n'en sortira, mais il faut laisser le temps aux gens de s'en remettre et d'en tirer ensuite les conséquences, prudemment. Il manque encore un discours sur la crise. C'est notre rôle à nous (un nous collectif), intellectuels comme organisations syndicales, de mener cette réflexion. ●

Propos recueillis par Jérôme Citron



Retrouvez l'intégralité de cet entretien sur www.cfdt.fr

NUISANCES SONORES

En finir avec les troubles de voisinage

Guillaume Lefèvre

Bon à savoir

Il existe des bruits dits d'activités professionnelles. Ces derniers peuvent être liés à un chantier ou à la nature même de l'établissement (bar, karaoké, salle polyvalente...). Si ces nuisances peuvent être sanctionnées, elles sont soumises à des règles spécifiques. Plus d'informations sur www.service-public.fr.

Des soirées qui se prolongent dans l'appartement de l'étage du dessus, un voisin qui passe sa tondeuse le dimanche après-midi, un autre qui lance sa machine à laver au milieu de la nuit... Ces « bruits de comportement » empoisonnent le quotidien des personnes qui les subissent. Ils sont pourtant encadrés.

Les nuisances provoquées par une personne (soirée festive, pas, chant...), par un objet (électroménager, instrument de musique, climatiseur...) ou par un animal (abolements, gazouillis d'oiseaux...) sont condamnables à partir du moment où ils engendrent une gêne, ponctuelle ou répétitive, de nuit comme de jour. Un bruit qui se produit entre « *le coucher et le lever du soleil* » est considéré comme du tapage nocturne. Les bruits émis en journée (tondeuse, taille-haie...) sont encadrés localement, par arrêté préfectoral ou municipal. Pour connaître les règles en vigueur, chaque citoyen doit s'informer auprès de sa mairie. Le maire est garant de la tranquillité des

habitants. Le plaignant contacte son syndic s'il vit en copropriété.

VERS QUI SE TOURNER ?

Que faire en cas de non-respect avéré ? Usez d'abord de diplomatie et de politesse. Mais en cas d'échec :

- Si l'auteur des nuisances est propriétaire de son logement, le plaignant lui adresse d'abord un courrier simple ; si rien ne change, un courrier recommandé avec avis/accusé de réception.
- Si le voisin bruyant loue son logement, le plaignant devra, en plus, adresser un courrier recommandé avec avis de réception au propriétaire des lieux.
- En copropriété, le plaignant s'assure des règles en vigueur dans le règlement de copropriété. Si

le voisin manque à ses obligations, le plaignant s'adresse au syndic. Le syndic rappelle le fautif à l'ordre. Si le plaignant est locataire, il contacte d'abord son propriétaire, qui s'adressera ensuite au syndic.

- En cas de nouvel échec, un conciliateur de justice ou un médiateur est sollicité. Il aide à la résolution du conflit et garantit au plaignant la possibilité de saisir la justice ultérieurement. Un huissier peut aussi être sollicité pour dresser un constat. Si la conciliation échoue, le tribunal de proximité ou le tribunal judiciaire peut alors être saisi. Le plaignant fournit la preuve ou les conséquences des nuisances (constats d'huissier, courriers adressés au syndic, certificat médical démontrant une dégradation de l'état de santé : insomnie, fatigue, perte de poids, stress...).

QUELLES RÉPARATIONS ?

Le juge peut contraindre le fautif à insonoriser son logement ou résilier le bail du locataire et demander le versement de dommages et intérêts. À noter que l'acheteur d'un logement peut se retourner contre son vendeur, voire faire annuler la vente ou obtenir une baisse du prix d'achat s'il est avéré que le vendeur a caché l'existence de troubles de voisinage. Dernier recours, la police et la gendarmerie peuvent intervenir pour constater et faire cesser le trouble. L'auteur des nuisances s'expose à une amende de 68 euros s'il s'en acquitte dans les quarante-cinq jours, et 180 euros au-delà. Une personne dénonçant un voisin à la gendarmerie à tort pourra être poursuivie et s'exposer à une condamnation pour dénonciation calomnieuse ; une infraction passible d'une peine pouvant aller jusqu'à cinq ans de prison et 45 000 euros d'amende. ●





INTERNET, TÉLÉVISION, RADIO

Comment signaler des contenus choquants

Jérôme Citron

Améliorer le contrôle des contenus sur le web est un défi de taille, tant les acteurs concernés mettent tout leur poids dans la balance afin d'éviter une législation contraignante. En France, il existe tout de même des procédures pour que chaque citoyen puisse signaler des messages inappropriés et problématiques à la radio, à la télévision et sur internet.

RADIO ET TÉLÉVISION

S'il juge un contenu radio ou télé violent, choquant, discriminant, raciste, sexiste ou homophobe, chaque citoyen peut le signaler. Tous les contenus sont susceptibles d'être concernés. Il est également possible de signaler une information jugée fautive qui serait passée sur une chaîne d'information ou dans un journal radio ou télé.

Concrètement, c'est le CSA (Conseil supérieur de l'audiovisuel) qu'il faut saisir. Ce dernier examine tous les signalements des auditeurs et des téléspectateurs, et il est chargé d'intervenir auprès de la chaîne, de la station ou du service s'il constate une infraction au cadre juridique de l'audiovisuel.

La démarche se fait en ligne depuis un formulaire disponible sur le site internet du CSA. Il faut indiquer précisément la séquence incriminée (la chaîne ou la station radio, le jour et l'heure de la diffusion, etc.) ainsi que le motif de la saisine et, enfin, laisser ses coordonnées.

INTERNET

Sur la toile, le signalement d'un contenu « gênant » est moins réglementé. Chaque site ou réseau social a ses propres procédures, et celles-ci changent très rapidement en fonction des conditions de vente de la société mère et non en fonction des lois françaises. Il est néanmoins toujours possible de demander le retrait d'un contenu à son auteur ou à l'hébergeur du site.

En revanche, la procédure pour signaler un contenu illégal est, elle, très encadrée. Chaque citoyen (même mineur) a la possibilité de le faire sur la plateforme en ligne Pharos, gérée par des policiers et des gendarmes spécialisés. Tout contenu accessible sur internet, français ou étranger (un site, une vidéo, des photos, un blog ou un message diffusé sur un réseau social ou un *chat*), est susceptible d'être signalé s'il est contraire à la loi. Seuls les e-mails sont exclus car ils ne sont pas accessibles à tout un chacun. Les motifs sont nombreux. Il peut s'agir de pédophilie, d'incitation à la haine raciale, d'homophobie, d'apologie de crimes contre l'humanité, de violences contre les personnes ou les animaux, d'apologie du terrorisme... Une fois le contenu signalé, il est examiné. S'il constitue une infraction, les policiers et gendarmes peuvent ouvrir une procédure ou transmettre le cas à un service d'enquête compétent. Si le contenu est étranger, il est transmis à Interpol ou aux autorités judiciaires du pays concerné. Il n'est pas obligatoire de laisser ses coordonnées pour signaler un contenu. Le seul élément collecté est l'adresse IP du terminal qui a lancé le signalement. Avec l'accord du procureur de la République, les policiers et gendarmes ont la possibilité, par la suite, de rechercher une personne ayant signalé un contenu illicite. ●



Bon à savoir

Contacts et sites utiles

● www.csa.fr

Le site du Conseil supérieur de l'audiovisuel pour la télé et la radio.

● www.internet-signalement.gouv.fr

La plateforme Pharos des forces de l'ordre pour les contenus illégaux sur la toile.

● En cas d'urgence, il faut appeler – selon la situation – la police ou la gendarmerie en composant le 17 (pour une infraction en cours, par exemple); le Samu (15) ou les pompiers (18) pour une tentative de suicide, par exemple.

● www.signal-spam.fr

Les spams peuvent être signalés sur ce site.

● Il n'est pas possible de signaler un contenu injurieux ou diffamatoire à l'égard d'une personne déterminée. La personne visée (vous ou un proche) par ce type de contenu doit en effet porter plainte au commissariat ou à la gendarmerie.

SMIC

Montant au 1^{er} janvier 2021 :

- **10,25€** brut horaire
 - **1554€** brut mensuel pour 35 heures hebdomadaires.
- À défaut d'accord ou de convention, les taux de majoration horaire sont fixés à :
- 25% de la 36^e à la 43^e heure travaillées dans la même semaine;
 - 50% pour les heures suivantes.



SALAIRE HORAIRE DE BASE OUVRIER ET EMPLOYÉ

Entreprises de 10 salariés ou plus, hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales.

- **+0,3%** au 3^e trimestre 2020
- **+1,5%** sur un an.



MINIMUM GARANTI

Servant de référence pour diverses allocations ou indemnités sociales, il est établi à **3,65€** en 2020.

PLAFOND SÉCURITÉ SOCIALE

3 428€ par mois, **41 136€** par an (chiffres pour 2021).

INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION

Stable 0,0% en octobre
Hausse de 0,2% en novembre
Hausse de 0,2% sur un an.



ALLOCATIONS FAMILIALES

Montants calculés sur le revenu net catégoriel de 2018.



► Avec **deux enfants** à charge :

- ressources annuelles inférieures ou égales à 69 309€, le montant de base s'élève à : **131,95€**
- ressources comprises entre 69 309€ et 92 381€ : **65,97€**
- supérieures à 92 381€ : **32,99€**



► Avec **trois enfants** à charge :

- ressources annuelles inférieures ou égales à 75 084€ : **301€**
- ressources comprises entre 75 084€ et 98 156€ : **150,51€**
- supérieures à 98 156€ : **75,26€**



► Par **enfant supplémentaire** :

- ressources annuelles inférieures ou égales à 80 859€ : **169,06€**
- ressources comprises entre 80 859€ et 103 931€ : **84,53€**
- plus de 103 931€ : **42,27€**

ASSURANCE-MALADIE

Les dépenses du régime général progressent de **3,2%** en rythme annuel.



► **+3,2%**

REVENU MENSUEL DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA)

Montants forfaitaires

Personne seule : **564,78€**
 Couple sans enfant : **847,17€**
 Avec un enfant : **1 016,60€**
 Par enfant supplémentaire : **225,91€**

Variant en fonction des ressources du foyer.

CHÔMAGE-ASSURANCE

L'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) comprend une part fixe à **12,05€** + une part variable égale à **40,4%** du salaire journalier de référence (SJR). Cette somme doit être comprise entre **57%** et **75%** du salaire journalier de référence. Minimum : **29,38€** par jour, après un emploi à taux plein. Le montant de l'allocation d'aide au retour à l'emploi formation (Aref) est de **21,04€** au minimum.

CHÔMAGE-SOLIDARITÉ

L'allocation de solidarité spécifique s'élève à **16,89€** par jour à taux plein.

RETRAITE

Minimum contributif : **642,93€** par mois. Minimum contributif majoré : **702,55€**. Le plafond des retraites pour l'attribution du minimum contributif est fixé à **1191,57€** par mois.

Allocation de solidarité aux personnes âgées : **903,20€** par mois pour une personne seule sans ressources, et **1402,22€** pour un couple.

HANDICAP

Le montant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) s'élève à **902,70€** par mois pour une personne seule sans ressources.

FONCTION PUBLIQUE

Valeur du point : **4,6860€** brut

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

Point Agirc-Arrco : **1,2714€**
 Point Ircantec : **0,48511€**

ÉVOLUTION DES LOYERS

L'indice de référence des loyers (IRL) de l'Insee, s'établit à **130,59** au 3^e trimestre 2020. Soit une hausse de 0,46% sur un an.



Pour aller plus loin

- La CFDT met en ligne «**Déchiffrages**», les principaux indices économiques et sociaux en France, en Europe et dans le monde. Régulièrement mis à jour, cet outil réalisé en interne, est une mine d'informations fiables pour tous les adhérents : <https://www.cfdt.fr/chiffres>

En savoir plus

- Assurance maladie www.ameli.fr
- Sécurité sociale www.securite-sociale.fr
- Mutualité sociale agricole www.msa.fr
- Allocations familiales www.caf.fr
- Handicap www.agefiph.fr
www.fiphfp.fr
www.handicap.gouv.fr
- Retraites www.lassuranceretraite.fr
www.agirc-arrco.fr
- Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) www.insee.fr
- Formation www.orientation-pour-tous.fr





LIRE VOIR TENDRE

Jeunesse

30 destins d'alpinistes Pour filles et garçons qui rêvent de gravir les montagnes

À l'heure des confinements, il est temps de prendre un peu de hauteur. Cet ouvrage illustré retrace les destins incroyables de trente femmes et hommes qui ont ressenti ce besoin impérieux de viser des sommets, gravir des parois vertigineuses et jouir de liberté. Malgré la peur, les freins, les critiques, la défaite, le péril, ces alpinistes nous inspirent par leur désir farouche, aussi inébranlable qu'une montagne.

Du Yosemite à l'Annapurna en passant par l'Aconcagua et le Mont-Blanc, le lecteur découvre une passion universelle et surprenante, ces alpinistes aux exploits surhumains ne sont pas tous les super athlètes que l'on croit.

L'auteure Jessica Jeffries-Britten est journaliste pour la presse jeunesse depuis des années. Elle rend le récit de ces portraits vivant et sémillant.

On apprend, on ne s'ennuie pas, on est happé dans l'aventure. Un ouvrage destiné aux 8-12 ans, « *filles et garçons qui rêvent de gravir des montagnes* », mais pas que...

30 destins d'alpinistes, de Jessica Jeffries-Britten et Emmanuelle Halgand, éditions Paulsen Jeunesse, 136 pages



Magique



Contes merveilleux Les marionnettes animées de Ray Harryhausen

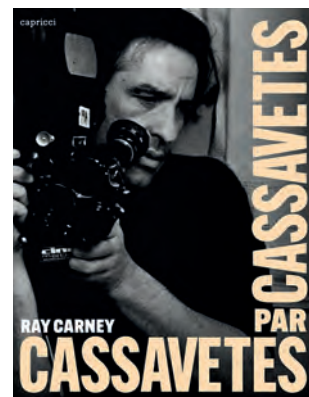
Légende du 7^e art, maître incontesté des effets spéciaux au cinéma (*Jason et les Argonautes*, *Le Choc des Titans*), Ray Harryhausen fut aussi le concepteur et le réalisateur d'une série de courts-métrages où il perfectionna sa technique des marionnettes articulées. Conçu comme un livre de contes pour enfants, il y revisite avec une grande poésie les légendaires *Petit Chaperon Rouge*, *Raiponce* ou encore *Le Lièvre et la Tortue*. Réalisés dans les années 40 et 50, jalon majeur de l'histoire de l'animation, ces contes merveilleux ont aussi quelque chose d'intemporel, de gracieux, de magique, qui ravira encore, et pour longtemps, les petits comme les grands. ●

Carlotta Films, 1 DVD.



Cassavetes par Cassavetes

Une somme inédite
et incontournable



L'œuvre du cinéaste John Cassavetes a quelque chose de radical : chacun de ses films relève d'une nécessité absolue; malgré les embûches, le manque d'argent, les montages sans cesse repris, les fâcheries avec ses plus fidèles collaborateurs, acteurs ou techniciens. C'est de cette soif que ce livre rend compte, pour chacun des films et projets, de *Shadows* (1959) à *Love Streams* (1984). Le cinéaste y raconte ses combats, ses rêves et ses désillusions, par des textes et témoignages recueillis et commentés par son biographe, Ray Carney, dans un album remarquablement illustré. Editions Capricci, 544 pages.

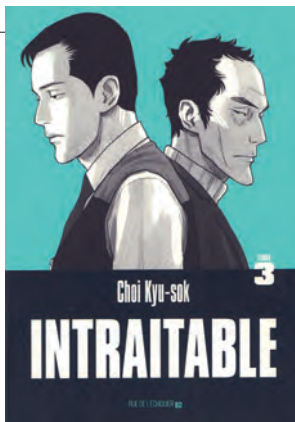
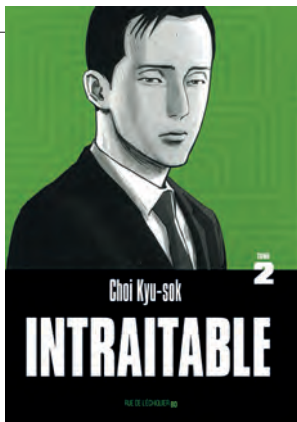
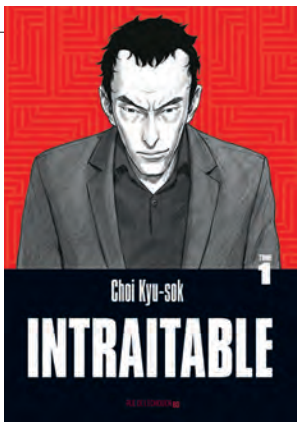
5^{es} Nuits de la lecture

Relire et relier le monde

En ces temps incertains et froids, la lecture reste le meilleur moyen d'évasion et de réchauffement (de l'esprit) connu. Du 21 au 24 janvier, la 5^e édition des Nuits de la lecture aura bien lieu, *in situ* et en digital. Cette année, le thème sera « Relire le monde » pour mieux le relier : la lecture est un acte individuel qui se partage facilement. Ces Nuits de la lecture devraient se traduire par une multitude d'événements animés en premier lieu par les bibliothèques et les librairies. En 2020, quelque 6000 manifestations avaient eu lieu dans ce cadre. On retrouve le programme complet sur :

nuitdelalecture.culture.gouv.fr





Intraitable Trilogie sociale

Cette bande dessinée en trois tomes de Choi Kyu-sok, un auteur sud-coréen majeur, est une somme qui ausculte de près un conflit social opposant les salariés d'un magasin de la grande distribution à sa

direction. Inspiré de faits réels – la tentative d'implantation de Carrefour dans ce pays au tournant des années 2000 –, *Intraitable* entre dans le détail des relations au sein de l'entreprise, de la difficulté de s'organiser en syndicat, des pressions subies par les salariés et les cadres... Un document rare.

Trois tomes, éditions Rue de l'échiquier.



David Linx Voix souple et timbrée

Un jazzman belge qui chante en anglais? Méfiez-vous des idées reçues : David Linx a la voix souple et timbrée dans la meilleure acception du terme. Funambule au-dessus des harmonies, David Linx prend tous les risques. Il a composé la plupart des thèmes de ce nouveau disque, et l'on aime

la mélancolie sensuelle qu'il exprime. Ayant dépassé depuis longtemps le processus d'imitation, cet artiste ombrageux ne dédaigne pas la bonne humeur, au coin d'un bois. Parmi les musiciens qui l'accompagnent, on citera le pianiste Grégory Privat, remarquable par son lyrisme, et le guitariste Manu Codjia, disciple par son talent du grand Pat Metheny. Les temps sont douloureux, chacun le sait. Quand l'essentiel est en jeu, le jazz en vaut la chandelle.

Skin in the Game, par David Linx, label Cristal Records.



Ludwig et François-Frédéric Un voyage formidable

Plutôt que de papillonner, le pianiste français François-Frédéric Guy consacre l'essentiel de son parcours à Beethoven. Un tel compagnonnage exige du courage et de l'audace, tant les plus grands interprètes ont célébré ce compositeur. Avec beaucoup de pertinence, l'artiste ne s'embarrasse ni de scrupules ni de timidité : précis mais toujours lumineux, sensible et sincère, il s'empare des partitions comme si elles avaient été écrites la veille – sans se départir d'une déférence authentique à ses maîtres. En jouant et dirigeant depuis son piano les cinq concertos – en public, s'il vous plaît, donc sans retouche et sans filet –, François-Frédéric Guy nous embarque pour un voyage en tous points formidable.

Intégrale des concertos pour piano, par François-Frédéric Guy et la Sinfonia Varsovia Orchestra, 3 CD, label UVM.



Gilbert Laffaille Ses meilleurs cocktails

De 1977 à 1988, en France, on a cru que l'on pourrait changer la vie. L'humanisme et la fraternité n'étaient pas que des mots, c'étaient aussi des musiques, une voix, que le public aimait, soutenait, célébrait. Gilbert Laffaille a fait partie de cette équipée joyeuse qui fut baptisée « nouvelle chanson française » ; un judicieux mélange de textes poétiques et tendres, agrémentés de musique un peu folk, un peu pop, un peu jazz. En écoutant les 69 premières chansons de cet artiste – qui se porte très bien et se produit toujours avec succès –, comment ne pas être ému? Derrière « Le Président et l'Éléphant », « Neuilly Blues » et autres tubes, on retrouve un auteur-compositeur de tout premier rang.

Gilbert Laffaille : Les Beaux Débuts!, 3 CD, label EPM.

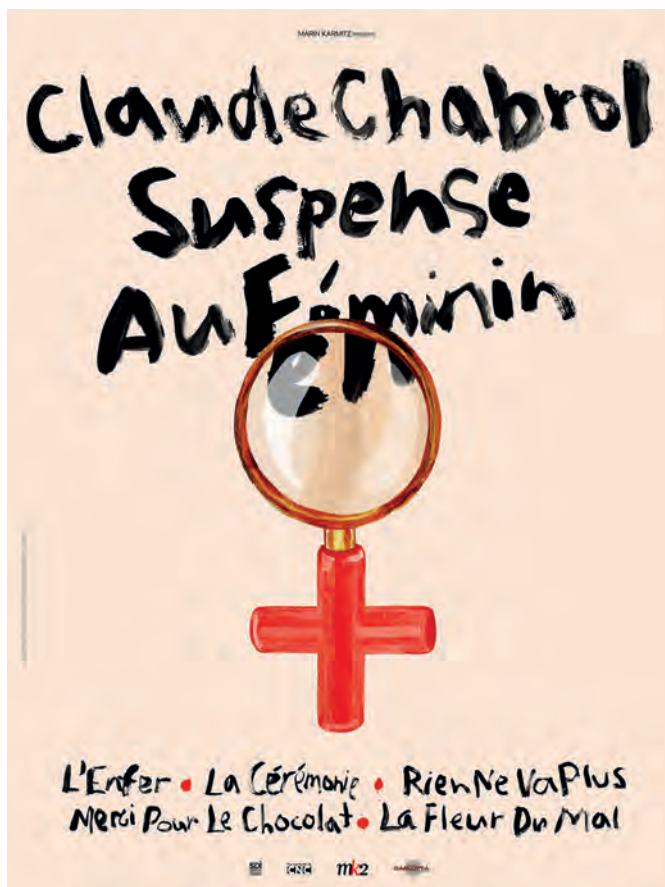
Moments extraordinaires...

À fleur de plume

La BD est un art visuel. Un art sans frontière, qui peut envoyer valser tous les principes de la narration et tous les codes graphiques pour toucher l'indicible. C'est le tour de force réalisé par le dessinateur italien Gipi dans *Moments extraordinaires sous faux applaudissements*. Son personnage (un alter ego de l'artiste?), un humoriste de stand-up, se précipite au chevet de sa mère mourante. Lui reviennent alors en mémoire des émotions, la difficulté de dire ses sentiments, la culpabilité de ne pas pouvoir donner la vie... Les récits s'entrecroisent, se mêlent, déroutent parfois mais, au final, dessinent la douleur que l'on éprouve quand on perd un être cher.

Éditions Futuropolis, 138 pages.





Bella Ciao

Comédie humaine à l'italienne

À l'état civil, Baru, l'auteur de *L'Autoroute du soleil* (un chef-d'œuvre!), s'appelle Barulea. Trois lettres biffées qui n'effacent en rien l'attachement à ses racines italiennes qui traverse son œuvre. *Bella Ciao*, sa dernière bande dessinée, ouvre, magistralement, sur le massacre, en août 1893 à Aigues-Mortes, de travailleurs immigrés transalpins accusés de voler le travail des « Ardéchois », dans les salines de Camargue. Mêlant sa propre saga familiale à des éléments de fiction, Baru retrace un siècle d'intégration italienne à travers les portraits de personnages hauts en couleur, parfois amenés à nier leur

histoire pour ne pas faire de vague.

Éditions Futuropolis, 138 pages.



Claude Chabrol

Suspense au féminin

Rançon du succès (critique et public) de son vivant, Claude Chabrol n'a guère fait parler de lui depuis sa mort, survenue en 2010. Il semblerait que ce purgatoire se termine, et qu'on puisse enfin redécouvrir l'œuvre foisonnante de cet ogre de cinéma (comme en témoignent les 680 pages du *Tout Chabrol*, récemment concocté par Laurent Bourdon, aux éditions LettMotif). Par quoi commencer ? Associer « suspense » et « féminin », comme le propose ce coffret de cinq films de la dernière période, est une très bonne idée. On y constate d'abord que le suspense chabrolien prend des formes multiples : l'étude clinique et la jalousie (*L'Enfer*) ; le thriller psychologique sur fond d'humiliation (*La Cérémonie*), de perversité (*Merci pour le chocolat*) ou de mensonge (*La Fleur du mal*) ; la comédie policière (*Rien ne va plus*). Et que les femmes y mènent la danse, y instaurent le trouble et la tension dans une série de portraits sombres, qui comptent parmi les plus beaux rôles d'Isabelle Huppert, Nathalie Baye ou Sandrine Bonnaire. ●

Carlotta Films, 5 DVD.



Sur l'alcool

Anthologie de Charles Bukowski

À l'occasion du centenaire de la naissance

de Charles Bukowski, les éditions Au Diable Vauvert ont publié un recueil de textes, prose et poésie, intitulé *Sur l'alcool*. On sait les frasques de cet auteur peu enclin aux civilités, peu goûteux des salons littéraires et qui usait de propos peu amènes envers ses contemporains, notamment les écrivains américains. *L'alcool* a accompagné son œuvre tout au long de sa vie avec d'autres marottes telles que la boxe, les courses de chevaux, les femmes... *L'alcool* est à la fois présent dans ses livres, comme objet d'inspiration, mais aussi comme source de son énergie. Cet ouvrage nous rappelle toute la diversité du talent littéraire de ce grand écrivain, à travers quelques extraits de ses romans et nouvelles fantasques agrémentés de traductions de quelques-uns de ses poèmes moins connus.

Éditions Au Diable Vauvert, 368 pages.

ET AUSSI

● **Bill Murray**
Dans l'excellente collection « Stories » de l'éditeur Capricci, après Marlon Brando, Bruce Lee ou encore Joan Crawford, voici le récit de la vie de Bill Murray, acteur qui, selon ses dires, « ne fait rien » et n'a jamais été préparé au fait d'« être aussi génial ». Cette biographie en 128 pages intitulée *Commencez sans moi* est drôle, énigmatique et cool, comme son sujet. La vie de Bill Murray, telle que la raconte Yal Sadat, est aussi géniale que lui.

● **Gotlib**
À l'occasion de leur 45^e anniversaire, les éditions Fluide Glacial publient *Les Grands crus classés de Fluide Glacial*. Après les grands noms de la bande dessinée des années 70 (Édika, Goossens ou Binet), c'est au tour de Gotlib de se voir millésimer en grand cru. Sous la robe, retrouvez ses planches les plus déjantées issues des « Dingodossiers » ou de la « Rubrique-à-brac ». Ce condensé de Gotlib (1934-2016) est assorti de commentaires (dessinés !) de Zep, Fabcaro, Jean Solé, etc. Un bel hommage. Éditions Fluide Glacial, 96 pages.

À Noël, pas de Sapin, sans Sac à Sapin



...ni pochettes cadeaux !

PAPIER 100%
RECYCLÉ

3 FORMATS
DIFFÉRENTS



NOUVEAU !
LE COFFRET DE 5 POCHETTES
POUR EMBELLIR VOS CADEAUX !





PETITES ANNONCES

LOCATIONS VACANCES

OFFRES

06 Cannes-croisette. Stud 28 m², rénov, contemp, tt éq, 1 sal/ch, canap-lit 140 & lit doub, armoire-lit, TV écr plat, balc, store, cuis US éq, douch, lav-ling, WC sép, Park gratuit, prox comm, gardien, 4^e étage, asc, près célèbre Martinez, séj ss voiture, plage 50 m, 400-600 €/sem sel pér, réduc si quinz 50 € pour adhèr CFDT. Tél. 0647759807

06 Le Cannet. F2 au 1^{er} étage, 2 pers, tt éq, 3 km de Cannes, festival, plag sable, bus 100 m. Animx ok. 250 €/sem ttc. Tél. 0493460027 <http://loue06.simplexite.com>

11 Les Cabanes de Fleury. Mais T4, 4/7 pers, station « Pavillon bleu », clim, terras, Park, 2 ports plais & rives Aude 50 m, mer 450 m, prox St-Pierre-la-Mer & Valras, pêche, rando, cyclo, ttes sais de 285-565 €/sem, poss. de loc au mois. Tél. 0607080608 - genedurose@gmail.com

12 Montbazens. Gîte 4/5 pers pl pied, 2 ch, sdb, WC, terr 2 800 m ombragé, BBQ, sal jard. TV, lav-linge, Wifi, grde terras ombrage, ctre bourg 750 m, prox comm service, stat verte vac, cure thermale 11 km, 40 km Rodez, 30 km Figeac, 170-270 €/sem sel pér. Tél. 0565806697 (soir)

22 Pléneuf-Val-André. 1. F2 stat balnéo, label 3*. 5 couch (2 de 140 + 1 de 100), kit bébé. Quart calm, 2 terras, gar priv fermé. 300 m plag, 700 m thalasso, prox comm & restaur. Nbses activ : spa marin, casino, golf 18 trous, ciné, quad, tennis, paintball, accrobr, GR34, loc vélo adult. À partir de 350 €/sem, 525 €/sem juil/août,

150 €/WE. ANCV ok. **2. F3** neuf, 1^{er} étage, indép, 4 pers. 2 gdes ch, cuis éq, grd jard clos, sal jard, Park, Wifi. Prox ctre, plag & golf. 400 €/sem hors sais, 595 €/sem juil-août, 180 €/WE. 2 h de Paris /TGV Paris-Lamballe. Tél. 0673438711 (soir) soizic.66@orange.fr

29 Plouescat. Mais. 47 m², 4 pers, rdc, cuis, sàm, sdb, WC, sal (canap converté 160), grde baie vitr pl sud sur ptt jard clos. Étage. 2 pttes ch (1 ch 2 lits simpl + lit bb, 1 ch lit dbl). Chauff elec, TV, lav-ling, lav-vaiss, sec-ling, BBQ. mitoy rénov ds longère, 200 m belle plag & ptt port pêche, 3,5 km bourg. A prox : baign, rando, activités nautq (voile, char à voile, kayak...) & éque, pêche à pied, thalasso à Roscoff. 300-500 €/sem. Tél. 0672831259 delhommeau.herve@orange.fr

38 Villard-de-Lans. « Les Glovettes » Stud 34 m², 6 pers, tt éq, pied de pistes. Lav-ling, lav-vaiss, micr-o, four, raclette, TV TNT. 2 lits superp (80), BZ (140), clic-clac (140), Sdd neuve, WC sép. À prox : loc skis, resto, supérette, pizza. 350 €/sem janv, 400 €/sem 30/1 au 6/2/2021, 600 €/sem du 13/2 au 6/3, 400 €/sem 6/3 au 13/3, 350 €/sem à compter du 13/3. Garag en option 60 €/sem.

Autre pér consulter. Tél. 0678827369 guysabadel@free.fr

64 Saint-Jean-de-Luz. Stud 35 m², 3 pers, tt éq (TV, micr-o, plaq vitrocé), sdb, WC, lit encastré (1 lit 2 pers & 1 lit 1 pers), dress. Expo est, 1^{er} étage, vue s/jard, caln, Park priv en s-sol. Résid sécur avec ctr thalasso, en bord plag. Animx non ok. Loc sais dispo ttes sais. 300-600 €/sem dégr sel durée. Phot s/dem. Tél. 0776156992 (apr 19 h)

67 Saasenheim. Gîte 3 épis, 4*, 50 m², 2/3 pers, tt éq, 30 mn Colmar, Strasbourg. www.gites-de-france.com « La Clairière » (ref. 467G013439). 230-310 €/sem. Tél. 0673343808 - pierre.suzanne.otter@orange.fr

73 Arcs. Alt 1600 m. Stud 4/5 pers, ctre station, face Mt Blanc, navette gratuite 1600, 1800, 2000, TGV Bourg St-Maurice. Tél. 0321814073 - 0651071427

73 Plan Peisey. Stud 4 pers. Balc S/O. Domaine skiable à 150 m Les Arcs/ La Plagne. 400-500 €/sem hiv & 250 €/sem été. Tél. 0686808236

73 Pralognan-la-Vanoise & Aix-les-Bains. 1. Appt 2/14 pers, tt éq. Calm, stat. vill, pisc, patinoire, été/hiv. 170-3310 €/sem. 2. Stud 2/3 pers, grd port, ts comm, plag, port, bus gratuit, pied rés, cure/vac. 200-410 €/sem. Tél. 0479087143 0665023951 - praloloc@orange.fr www.praloloc.com

74 Les Contamines-Montjoie. Stud/Cabin, 4 pers, tt éq, 1140/2400 m. Prox. St Gervais, Megève & Chamonix 30 km. Télécabines à 200 m & comm à prox. 245-485 €/sem hiv. Tél. 0684737811 virginie.gosselin75@wanadoo.fr

74 Grand Massif – Sixt-Fer-à-Cheval. Chalet, max. 6 ad, tt éq. Wifi. 800 €/sem

de janv à avr. Tél. 003226603303 0476350377 - danielledefayet@yahoo.fr

83 Six-Fours-les-Plages. (prox. Sanary s/ Mer) Appt 2/4 pers. Ttes sais ds rés. calm, 400 m plag & prox comm. 250-490 €/sem. (Loc au mois poss. hors sais). Phot s/dem. Tél. 0494341319 - 0620715573 corail98@gmail.com

88 Vitte. Ville thermale. Appt 53 m², 3^e & der étage asc 3*. 2 ch (1 lit simple, 1 lit dble), cuis éq (plaq élec, four, micr-o, frigo congél, lav-vaiss & lav-ling), coin repas, stat gratuit le long du bât, local vélo. Sèc-chevx, fer & table repass, TV écr plat, Wifi, couprou supp. Lieu privilèg : calm, cœur quart therm, prox gare. Non-fum, animx non-ok. 160 €/WE, 280 €/sem, 690 €/3 sem. Charges comprises. Opt ménage & ling /demand. Tél. 0637834101 (soir apr 17h30) agnes.88@hotmail.fr

88 Vosges. F1 neuf de 22 m², 2 pers. Cascades de Tendon 3 km, Gardarmer 20 km. 230 €/sem. schonach02@gmail.com

IMMOBILIER

VENTE

05 SuperDévoluy. Appartement ski équipé pour 4/5 pers. 29 m² + terrasse carrelée. Menuiseries isothermiques neuves. Exposition plein Sud, au 10^e étage - WC et douches séparés. 69000 €. Tél. 0662182845 nelly.cheteau@club-internet.fr

08 Aubigny-les-Pothées. Propriété de 7500 m² : Mais. T7 avec pisc couvrt, bât 220 m² avec gîte 79 m², garag 141 m². Vue exception sur vallons de la Thiérache ardennaise, 300 m village. 370000 €. Tél. 0678749268 - marie-josee.launoy@orange.fr

17 Royan. F3, 67 m², 1^{er} étage. 2 ch, sdd/WC, cuis, séj, véranda. Dble vitr, chauff élec, meublé : literie, vaiss, TV. Ptte copro (3 lots) sans frais. Cœur de Royan, 200 m marché central, 500 m plag. 199000 € net vendeur. Tél. 0645847899

77 Meaux. Mais. pl-pied 77 m². Entr plcrr, cuis ouv éq, 3 ch (1 avec plcrr & loggia), sdb, coulr avc plcrr, buand cell, gge, patio, ptt jard, chauff & eau ind au gaz. Copro faibles chges. 182000 €. Tél. 0678176330

95 Argenteuil. F3, 66 m², 4^e étage asc. 2 ch, cuis éq, balc sud, 1 place Park en s/sol. Dble vitr, raval fait, pas de travv à faire. SNCF 8/mn à pied (St Lazare en 15 mn), prox bus & comm. Trs fbles charges de copro (environ 173 €/mois). 160000 €. Tél. 0660857440

ACHAT

13 Aix-en-Provence. Rch mais 4 ch pr fam 3 enf. Prix autour de 500000 €. Tél. 0674148453

34 Montpellier. Rche appt F2/F3 (Arceaux, Chaptal, Place Carnot...). Tél. 0668092878 - bakerweet@gmail.com

69 Meyzieu. Rch (Achat ou loc) villa pl-pd, F3/F4 avc grge. Tél. 0611643373

LOCATION

07 Bourg-Saint-Andéol. Rche loc appt F3 lumineux, tr bon état ou ptte Mais. Avc jardinet. Autour de Bourg-Saint-Andéol, Pierrelatte. Pers de confiance, tr respectueuse et méticuleuse. Loyer doux. mireilledardeche@gmail.com

17 Royan. Tr urgent! Rche loc F2 meubl à l'an sur Royan & rayon 10 km. Femm, agent admin, celib, ss enf, ss animx. Loyer 400 € CC (étude tr propa sérieuse). Tél. 0680813600

34 Béziers. Loue F3 rdc exp Sud avc ptt jard. Cuis & sdd éq, WC sép, fibre optique. Quart calm, prox comm & écoles. 510 €/mois + 40 € charges. Tél. 0662453075

35 Rennes. Rche ptte mais. avc ptt jard (possibl de faire grillades & potager) ou appt avc terras. 2 ch, cuis, sal, extér impératif, Rennes ou région. Idéal si lieu prox gare & trains fréquents pr Rennes (ou bus ms préf train). Max 550 € charges comprises. En CDI depuis plus de quatre ans avc fille étudiante. Tél. 0662453451

69 Région Lyon & prox. Sud Lyon, nord Isère, nord Ardèche, ouest Bressan. Rche mais. ou ferm isolée avc dép, hors hameau & ctr bourg. 3 ch, poss chauff bois, ok si travx. Loyer de 650 €. Tél. 0664404202

69 Lyon (3^e, 7^e, 8^e arr). Rche loc F2 pr couple d'étudiant(e)s, parents garants. Tél. 0687364732

75 Paris. Rche loc appt/studio, Paris tt arr Loyer 850 €/mois. En CDI avc net mensuel 2500 €. bouitcha@gmail.com

DIVERS

66 Perpignan. 1/ Vends fourgon utilit. C15 diesel « first », cause décès, 7 CV, attach remorq, bon état mécan+carrosser, distrib faite, facture entret, blanc, 435000 km, an 1^{er}/4/1996. 2000 € nég.

2/ Vends poêle bois en fonte. Marq Supra, modèle Alsace (LxHxP : 74x75x44) 130 kg, gros vol de chauff, non encastré. 600 € (val. neuf : 1200 €). **3/ Vends coll timbres-poste** (classé, en partie, par thème) avc class. archivage. 500 €. Tél. 0623637024 (apr 21h30)

95 Val-d'Oise. Vends Poussette Xplory Stokke, habillage complet chocolat + kit été complet + kit pluie + nacelle Isofix (se fixe de la poussette à la voiture). 400 €. Tél. 0603191538



Les petites annonces restent consultables sur www.cfdt.fr

Un service de petites annonces gratuites est offert à nos lecteurs réguliers. Il est réservé aux particuliers, à l'exclusion des organisations, groupements ou associations. Pour en bénéficier, vous devez indiquer votre numéro d'identification d'abonné ou joindre l'étiquette d'envoi du journal. Des annonces toutes catégories (sauf à caractère commercial ou matrimonial) sont possibles, la rédaction se réservant le droit de ne pas retenir celles qu'elle jugerait choquantes ou de différer celles qui relèvent plutôt de l'affichage de quartier.

Par ailleurs, *CFDT Magazine* décline toute responsabilité quant à la qualité des prestations proposées.

Écrire à : *CFDT Magazine*, service des petites annonces, 4 bd de la Villette, 75955 Paris Cedex 19 ou par email : petitesannonces@cfdt.fr

Cfdt: SYNDIQUEZ-VOUS !



7€

C'est un témoignage militant que porte Laurent Berger dans ce livre écrit avec le journaliste Claude Sérillon.

À travers son parcours et surtout les rencontres de militantes et militants dans les équipes CFDT, il appelle chacun à s'engager sur son lieu de travail et plus largement dans la société.

Syndiquez-vous ! raconte ce que représente l'engagement syndical pour les hommes et les femmes au quotidien : agir pour de meilleures conditions de travail, faire partie d'un collectif, inventer une nouvelle manière de vivre au travail de façon plus solidaire... mais aussi une belle voie d'émancipation personnelle et collective !

Un témoignage qui rend fier de s'engager et donne envie de découvrir le syndicalisme !

Éditions du CHERCHE MIDI
ISBN : 978-2-7491-6249-24
RÉF. L452

Frais de port
OFFERTS

Cfdt:

SYNDIQUEZ-VOUS ! Réf. L452

À COMMANDER DÈS AUJOURD'HUI AUPRÈS DE CFDT PRODUCTIONS

Prix 7€ x **exemplaire(s) =** €

TOTAL = €

Nom / Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Téléphone _____ Mèl _____

Un numéro de téléphone ou une adresse mèl sont indispensables à La Poste pour le suivi de votre envoi.

Renseignements au 01 42 03 83 53 ou catalogue@cfdt.fr

COMMANDE À ADRESSER À CFDT Productions 4, bd de la Villette - 75955 Paris CEDEX 19
accompagnée de votre chèque de règlement à l'ordre de CFDT Productions.

CFDT.FR



mon réseau militant

MILITANT·E·S CFDT DÉCOUVREZ VOTRE ESPACE DE RESSOURCES ARC, LE SITE DES ÉLUS DE LA CFDT

Vous y trouverez des informations pratiques et juridiques régulièrement complétées sur :

- **la gestion de la crise Covid-19** dans votre entreprise ou votre administration : l'organisation du travail, le télétravail, l'activité partielle, le droit de retrait etc.
- **le fonctionnement de vos instances** dans « Mon mandat » : CSE, CT, CHSCT etc.
- **de nombreuses thématiques** au plus près de vos réalités de terrain : QVT, NAO, égalité professionnelle femmes/hommes, formation etc.

Élu·e·s du CSE et élu·e·s des fonctions publiques : rendez-vous sur **les espaces de discussion** pour échanger en direct avec d'autres militants et partager des coups de main, conseils, accords d'entreprise etc.



Rendez-vous sur :

arc.cfdt.fr

Pour pouvoir accéder à l'espace ressources de l'ARC,
vous devez avoir activé au préalable votre espace adhérent.

Si vous ne l'avez pas encore fait, connectez-vous sur : **monespace.cfdt.fr**



mon réseau militant

**MILITANT·E·S CFDT DÉCOUVREZ
VOTRE ESPACE DE RESSOURCES ARC,
LE SITE DES ÉLUS DE LA CFDT**



Vous y trouverez des informations pratiques et juridiques régulièrement complétées sur :

- **la gestion de la crise Covid-19** dans votre entreprise ou votre administration : l'organisation du travail, le télétravail, l'activité partielle, le droit de retrait etc.
- **le fonctionnement de vos instances** dans « Mon mandat » : CSE, CT, CHSCT etc.
- **de nombreuses thématiques** au plus près de vos réalités de terrain : QVT, NAO, égalité professionnelle femmes/hommes, formation etc.

Élu·e·s du CSE et élu·e·s des fonctions publiques : rendez-vous sur **les espaces de discussion** pour échanger en direct avec d'autres militants et partager des coups de main, conseils, accords d'entreprise etc.

Rendez-vous sur :

arc.cfdt.fr

Pour pouvoir accéder à l'espace ressources de l'ARC, vous devez avoir activé au préalable votre espace adhérent.

Si vous ne l'avez pas encore fait, connectez-vous sur : **monespace.cfdt.fr**